



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA  
GUADELOUPE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS

N°971-2020-224

PUBLIÉ LE 7 OCTOBRE 2020

# Sommaire

## DEAL

971-2020-10-14-001 - Arrêté DEAL/RN du 14-09-2020 portant délimitation de la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage de Duchassaing-commune Moule (2 pages) Page 4

## DIECCTE

971-2020-10-01-002 - Arrêté modificatif DIECCTE/POLE 3 E fixant les conditions de prise en charge par l'Etat des contrats de travail dans le cadre du "parcours Emploi compétences" (6 pages) Page 7

## Direction de la Mer

971-2020-10-01-007 - S25C-920100512300 (2 pages) Page 14

971-2020-10-01-006 - S25C-920100512301 (2 pages) Page 17

971-2020-10-01-010 - S25C-920100512310 (2 pages) Page 20

971-2020-10-01-003 - S25C-920100512311 (2 pages) Page 23

971-2020-10-01-009 - S25C-920100512320 (2 pages) Page 26

## DJSCSC

971-2020-10-06-001 - ARRETE CNRBT (2 pages) Page 29

## Direction Régionale des Douanes et des Droits indirects

971-2020-09-23-033 - Annexe 1B - Délégation de signature au niveau de la direction régionale (22 pages) Page 32

971-2020-09-23-034 - Annexe C - décision du directeur régional portant délégation de signature (art. 410 de l'annexe II) (2 pages) Page 55

971-2020-09-23-029 - DÉCISION du 23 septembre 2020 du directeur régional des douanes accordant subdélégation de signature (2 pages) Page 58

971-2020-09-23-032 - Décision du directeur régional des douanes de Guadeloupe portant délégation de signature (2 pages) Page 61

971-2020-09-23-047 - Délégation administrative individuelle pour la Brigade de surveillance extérieure de Baie-Mahault (6 pages) Page 64

971-2020-09-23-041 - Délégation Administrative Individuelle pour la Brigade de Surveillance Extérieure de Basse-Terre (2 pages) Page 71

971-2020-09-23-040 - Délégation administrative individuelle pour la Brigade de Surveillance Extérieure de Deshaies (2 pages) Page 74

971-2020-09-23-046 - Délégation administrative individuelle pour la Brigade de surveillance extérieure de Grand-Bourg de Marie-Galante (2 pages) Page 77

971-2020-09-23-045 - Délégation administrative individuelle pour la Brigade de surveillance extérieure de Port-Louis (2 pages) Page 80

971-2020-09-23-044 - Délégation administrative individuelle pour la Brigade de surveillance extérieure de Saint-François (2 pages) Page 83

971-2020-09-23-038 - Délégation administrative individuelle pour la Brigade de Surveillance Extérieure de Saint-Martin (2 pages) Page 86

971-2020-09-23-039 - Délégation administrative individuelle pour la Brigade de  
Surveillance Extérieure du Raizet (36 pages) Page 89

971-2020-09-23-037 - Délégation administrative individuelle pour le bureau du Raizet (34  
pages) Page 126

**PREFECTURE**

971-2020-10-01-008 - Arrêté SG-SCI du 1er octobre 2020 portant nomination de l'agent  
comptable du CTIG (2 pages) Page 161

DEAL

971-2020-10-14-001

Arrêté DEAL/RN du 14-09-2020 portant délimitation de la  
zone de protection de l'aire d'alimentation du captage de  
Duchassaing-commune Moule



**Arrêté DEAL/RN n°                                  du                  14 SEP. 2020**  
**portant délimitation de la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage de**  
**Duchassaing, commune du Moule.**

Le préfet de la région Guadeloupe,  
préfet de la Guadeloupe,  
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,  
Chevalier de la légion d'honneur,

**Vu** la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, dite directive cadre sur l'eau ;

**Vu** la directive 2006/118/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 sur la protection des eaux souterraines contre la pollution et la détérioration ;

**Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 211-1, L. 212-3, R. 211-3 et suivants ;

**Vu** le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 114-1 à R. 114-10 ;

**Vu** le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1321-1, R. 1321-2, R. 1321-7, L. 1321-2 et L. 1321-4 ;

**Vu** la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, notamment son article 21 ;

**Vu** la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, notamment son article 27 ;

**Vu** la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle II, portant engagement national pour l'environnement, notamment son article 107 ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret n° 2007-882 du 14 mai 2007 relatif à certaines zones soumises à contraintes environnementales et modifiant le code rural codifié sous les articles R. 114-1 à R. 114-10 ;

**Vu** le décret du Président de la République du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin – M. ROCHATTE (Alexandre) ;

**Vu** l'arrêté du 11 janvier 2007 du ministère de la santé et de la solidarité, relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine ;

**Vu** le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux de Guadeloupe 2016-2021 (SDAGE) adopté par le Comité de bassin de Guadeloupe le 22 octobre 2015 et approuvé par arrêté préfectoral le 30 novembre 2015 ;

**Vu** l'annexe à la délibération n°CA-EAU-2017-36 – Régularisation après délibération du SIAEAG n°CS 2017-04/038 – du 21 septembre 2017 du syndicat intercommunal d'alimentation en eau et assainissement de la

Guadeloupe définissant les statuts de la RéNoc, et notamment son article 3 qui prévoit que la RéNoc a la charge de la sécurisation de l'alimentation en eau potable ;

**Vu** la consultation de la Chambre d'agriculture par courrier en date du 28 janvier 2020 ;

**Vu** l'avis rendu par conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) en date du 27 juillet 2020 ;

**Vu** la mise à disposition du public sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement du projet d'arrêté et d'une note de présentation du mercredi 28 juillet au mardi 18 août 2020 ;

**Considérant** que l'objectif est d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau pour 2021 au sens de la directive 2000/60/CE ;

**Considérant** que les ministères en charge de l'Environnement, direction de l'eau et de la biodiversité, et en charge de la Santé, direction générale de la santé, ont sollicité les préfets de département par courriers en dates du 18 octobre 2007 et du 28 février 2008 pour identifier des captages prioritaires en vue de les protéger ;

**Considérant** qu'il convient de mettre en œuvre des actions de protection contre les pollutions diffuses d'origines agricoles ;

**Considérant** que le captage d'alimentation en eau potable de Duchassaing sur la commune du Moule a été sélectionné au niveau national comme captage prioritaire pour la mise en place d'actions de protection en application du Grenelle de l'environnement ;

**Considérant** les conclusions de l'étude réalisée en novembre 2019 par le BRGM, relative à la caractérisation et la détermination de la zone de plus forte vulnérabilité du bassin d'alimentation du captage de Duchassaing situé sur la commune du Moule ;

Sur proposition du directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** - Une zone de protection de l'aire d'alimentation du captage de Duchassaing située sur la commune du Moule est délimitée conformément au périmètre fixé sur la carte figurant en annexe 1 du présent arrêté.

**Article 2** - La zone de protection de l'aire d'alimentation du captage de Duchassaing correspond à la zone sur laquelle s'appliquent les mesures du programme d'actions qui doit permettre de restaurer la qualité de l'eau brute du captage.

**Article 3** - Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Pointe-à-Pitre, le maire du Moule, le directeur de la régie-eau nord-caraïbes, le président du syndicat intercommunal d'alimentation en eau et d'assainissement de la Guadeloupe, la directrice générale de l'agence régionale de santé, le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement et le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Basse-Terre, le 14 SEP. 2020

  
Alexandre ROCHATTE

### **Délais et voies de recours –**

*La légalité de la présente décision peut être contestée par toute personne ayant intérêt à agir, dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. À cet effet, cette personne peut saisir le tribunal administratif de Basse-Terre d'un recours contentieux. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le ministre compétent. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme des deux mois vaut rejet implicite.*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

# DIECCTE

971-2020-10-01-002

## Arrêté modificatif DIECCTE/POLE 3 E fixant les conditions de prise en charge par l'Etat des contrats de travail dans le cadre du "parcours Emploi compétences"

*Arrêté modificatif DIECCTE/POLE 3 E fixant les conditions de prise en charge par l'Etat des contrats de travail dans le cadre du "parcours Emploi compétences"*



**Arrêté modificatif DIECCTE/POLE 3<sup>E</sup> n°  
Fixant les conditions de prise en charge par l'Etat des contrats de travail dans le cadre du  
« Parcours Emploi Compétences »**

Le préfet de la région Guadeloupe,  
préfet de la Guadeloupe,  
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

- Vu l'article L. 5134-19-1 du code du travail et suivants relatif au contrat unique d'insertion,
- Vu l'article L. 5134-20 et suivants du code du travail relatif au contrat d'accompagnement dans l'emploi et article L. 5134-65 du code du travail et suivants relatif au contrat initiative emploi;
- Vu la loi n° 2008-1249 du 1er septembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion ;
- Vu la loi n° 2020-734 du 17 juin 2020 relative à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes ainsi qu'au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion ;
- Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin – M. Alexandre ROCHATTE ;
- Vu la circulaire DGEFP n° 2013-02 du 22 février 2013 relative à la mise en oeuvre de l'allongement de la durée des nouveaux contrats d'accompagnement dans l'emploi ;
- Vu la circulaire n° DGEFP/MIP/MPP/2020/163 du 28 septembre 2020 relative à la mise en oeuvre des mesures du plan #1jeune1solution concernant les parcours emploi compétences, complétant la circulaire N° DGEFP/MIP/METH/MPP/2020/32 du 28 février 2020 relative au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail (parcours emploi compétences, insertion par l'activité économique, entreprises adaptées, groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification).
- Vu L'arrêté DIECCTE/POLE 3E n° 971-2020-03-12-005 du 12 mars 2020, fixant les conditions de prise en charge par l'Etat des contrats de travail dans le cadre du « Parcours Emploi Compétences » pour l'année 2020 ;

*Sur proposition du directeur de la Direction des Entreprises de la Consommation  
de la Concurrence du Travail et de l'Emploi*



# ARRETE

## ARTICLE 1 –

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté DIECCTE/POLE 3<sup>E</sup> n° 971-2020-03-12-005 du 12 mars 2020, fixant les conditions de prise en charge par l'Etat des contrats de travail dans le cadre du « Parcours Emploi Compétences » pour l'année 2020.

## ARTICLE 2 –PUBLICS CONCERNES

Le « parcours emploi compétences » (PEC) a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

. Ce parcours associe, mise en situation professionnelle, accompagnement et accès à la formation pour l'acquisition de compétences.. La mise en œuvre de ce parcours s'appuie sur le cadre juridique des contrats uniques d'insertion.

Les résidents des quartiers de la politique de la ville sont prioritaires pour la prescription des parcours emploi compétences

Les parcours emploi compétences ne se substitue pas aux dispositifs de droit commun, ni aux mesures spécifiques existantes. Il peut intervenir en complément ou en substitution seulement si le besoin est avéré par le prescripteur.

Ainsi :

- La formation, en alternance ou pas, sera prioritairement proposé aux travailleurs handicapés, dans le cadre de l'obligation d'emploi qui s'impose aux entreprises de plus de 20 salariés, en complément de l'orientation vers les entreprises adaptées
- Le contrat d'apprentissage, le contrat de professionnalisation ou des mesures spécifiques de type service militaire adapté, école de la deuxième chance, parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), garantie jeunes ; etc...seront privilégiés pour les jeunes de moins de 26 ans.

## ARTICLE 3 –EMPLOYEURS

Le parcours emploi compétences s'adresse à tous employeurs du secteur marchand qui remplit ces conditions et tous employeurs du secteur non marchand ci-dessous énumérés dans les mêmes conditions :

les collectivités territoriales ;

les autres personnes morales de droit public ;

les organismes de droit privé à but non lucratif ;

les personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public ;

les sociétés coopératives d'intérêt collectif

Le parcours emploi compétences permet d'acquérir les comportements professionnels et les compétences techniques qui répondent à des besoins immédiats du bassin d'emploi ou transférable à d'autres métiers qui présentent un potentiel d'emploi à moyen terme.

L'employeur dispose d'une capacité à accompagner quotidiennement le salarié, notamment en mobilisant un tuteur qu'il doit désigner.

L'employeur s'engage à faciliter l'accès à la formation du bénéficiaire (remise à niveau, pré-qualification, période de professionnalisation, acquisition de nouvelles compétences, validation des acquis de l'expérience).

L'employeur dispose, le cas échéant, d'une capacité à pérenniser le poste.

#### **ARTICLE 4 –PRESCRIPTEURS**

Les organismes désignés comme prescripteurs du « Parcours emploi compétences » sont les suivants :

- Pôle Emploi Guadeloupe ;
- Mission Locale ;
- Cap emploi ;
- Conseil Départemental.

Le prescripteur :

- Elabore un projet professionnel cohérent sur la base d'un diagnostic afin d'établir la réponse la plus adaptée aux besoins de la personne, ainsi que les compétences à acquérir et les actions de formation correspondantes ;
- Vérifie les engagements d'éligibilité de l'employeur définis à l'article 3
- Organise un entretien entre le futur salarié et l'employeur pour formaliser les engagements ainsi que la déclinaison des compétences que le poste doit permettre d'acquérir.
- Assure un suivi pendant la durée du contrat qui peut prendre la forme d'un livret de suivi dématérialisé ;
- Organise en entretien de sortie un à trois mois avant la fin du contrat
- Assure un suivi à la fin de l'aide pour mesurer le taux d'insertion.

#### **ARTICLE 5 – LE PARCOURS EMPLOI COMPETENCES DANS LE SECTEUR NON MARCHAND**

Les conditions de prise en charge dans le secteur non marchand sont les suivantes :

##### **Conditions communes :**

- Employeur à jour des cotisations fiscales, sociales et de ses contributions à la formation;
- Durée hebdomadaire du contrat de travail prise en charge: 20 heures
- Durée de prise en charge : 6 à 12 mois
- Engagement signé de l'employeur conformément à l'article 3 ;
- Les collectivités territoriales ne peuvent avoir recours aux PEC sur des fonctions administratives de plein exercice. Elles peuvent cependant recruter sur des nouveaux besoins ou des métiers nouveaux sur la commune.

##### **Pour les renouvellements :**

Le renouvellement du contrat n'est ni prioritaire ni automatique. Il est conditionné à l'évaluation par le prescripteur de son utilité pour le bénéficiaire, et autorisé sous réserve du respect des engagements de l'employeur lors du contrat initial, notamment sur la qualité des formations suivies par le bénéficiaire.

- Durée de prise en charge : 6 à 12 mois
- Pour les collectivités territoriales : un seul renouvellement est autorisé par bénéficiaire.

#### **Pour les PEC jeunes**

Les PEC Jeunes s'adressent aux publics âgés de moins de 26 ans, à l'exception des bénéficiaires en situation de handicap, pour lesquels la limite d'âge est portée à 30 ans.

- Taux de prise en charge par l'Etat : 65% du taux horaire brut du SMIC

#### **Pour les PEC « tous publics » (à partir de 26 ans)**

- Taux de prise en charge par l'Etat : 55% du taux horaire brut du SMIC

### **ARTICLE 6 – LES RECRUTEMENTS DANS LE SECTEUR MARCHAND**

L'employeur ne peut recourir à un contrat de travail dans le cadre d'un PEC dans un délai de six mois après avoir procédé à un licenciement, une rupture conventionnelle ou un départ à la retraite.

#### **Conditions communes :**

- Employeur à jour des cotisations fiscales, sociales et de ses contributions à la formation;
- Durée hebdomadaire du contrat de travail prise en charge: 30 heures
- Durée de prise en charge : 6 à 10 mois
- Engagement signé de l'employeur conformément à l'article 3 ;

#### **Pour les renouvellements :**

Le renouvellement du contrat n'est ni prioritaire ni automatique. Il est conditionné à l'évaluation par le prescripteur de son utilité pour le bénéficiaire, et autorisé sous réserve du respect des engagements de l'employeur lors du contrat initial, notamment sur la qualité des formations suivies par le bénéficiaire.

- Durée de prise en charge : 6 à 10 mois, limité à un renouvellement

#### **Pour les CIE jeunes (Pacte pour l'emploi des jeunes)**

Les CIE Jeunes s'adressent aux publics âgés de moins de 26 ans, à l'exception des bénéficiaires en situation de handicap, pour lesquels la limite d'âge est portée à 30 ans.

- Taux de prise en charge par l'Etat : 47% du taux horaire brut du SMIC

#### **Pour les CIE « tous publics » (à partir de 26 ans)**

- Taux de prise en charge par l'Etat :
  - 40% du taux horaire brut du SMIC pour les CDD
  - 47% du taux horaire brut du SMIC pour les CDI

## **ARTICLE 7 : LE PARCOURS DE SOLIDARITE POUR LES BENEFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE**

La convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) établie entre l'Etat et le Département définit les conditions de mise en œuvre du parcours emploi compétences.

## **ARTICLE 8 : CONDITION DE PROLONGATION DE LA DUREE MAXIMALE DES CONTRATS (MARCHANDS ET NON MARCHANDS)**

En cas de renouvellement, la durée de l'aide à l'insertion professionnelle ne peut excéder 24 mois au total.

A titre dérogatoire, ce contrat de travail, associé à l'attribution d'une aide à l'insertion professionnelle au titre d'un contrat d'aidé, marchand ou non marchand, peut être prolongé au-delà de la durée maximale prévue, en vue de permettre d'achever une action de formation professionnelle en cours de réalisation à l'échéance du contrat et prévue au titre de l'aide attribuée, sans que cette prolongation puisse excéder le terme de l'action concernée ou, pour les salariés âgés de cinquante-huit ans ou plus, jusqu'à la date à laquelle ils sont autorisés à faire valoir leurs droits à la retraite. (art L 5134-25-1)

## **ARTICLE 8.1 : ASSOUPPLISSEMENT TEMPORAIRE DE LA DUREE MAXIMALE DES CONTRATS PEC (MARCHANDS ET NON MARCHANDS)**

Conformément à l'article 5 de la loi du 17 juin 2020 relative à diverses dispositions liées à la crise sanitaire du COVID-19, à d'autres mesures urgentes ainsi qu'au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne (PEC, IAE et EA engagés dans l'expérimentation des CDD tremplins), les contrats PEC marchands et non marchands peuvent être renouvelés pour une durée totale de 36 mois.

Ce type de renouvellement est applicable à compter du 12 mars 2020 et jusqu'au 10 janvier 2021.

Ce renouvellement ne peut être envisagé que pour tenir compte des interruptions de parcours ayant empêché un salarié en PEC de tirer pleinement le bénéfice de son contrat en raison de la crise sanitaire, ou encore le sécuriser plus longtemps dans l'emploi fragilisé par la crise, et dont l'insertion professionnelle pourrait être rendu particulièrement complexe au cours de mois à venir.

Toute demande de renouvellement dans ce cadre, doit être adressée par le prescripteur à la DIECCTE, et doit au préalable faire l'objet d'un échange avec l'employeur pour faire le point sur le respect de ses engagements, et avec le salarié pour évaluer la pertinence du renouvellement au regard de son parcours.

En aucun cas un contrat PEC ne peut être conclu d'emblée sur une durée totale de 36 mois.

## **ARTICLE 9 – CELLULE OPERATIONNELLE DE SUIVI**

La Direction des Entreprises de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi (DIECCTE) pilote une cellule opérationnelle composée de l'ensemble des prescripteurs. Cette cellule définit les priorités, choisit les employeurs, recherche les formations nécessaires et assure le suivi des personnes bénéficiaires des contrats de travail signés dans le cadre du PEC.

Les services de l'emploi de proximité (SPEP) sont mobilisés pour mettre en œuvre le parcours emploi compétences sur leur bassin d'emploi.

La cellule opérationnelle rend compte des résultats obtenus à la commission emploi et mutations économiques du comité régional de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle (CRE-FOP).

## ARTICLE 10 : EVALUATION

La commission emploi et mutations économiques, instance opérationnelle de coordination du CREFOP pilotée par le secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR) évalue les résultats transmis par la cellule opérationnelle, propose le cas échéant des mesures correctives pour atteindre les objectifs fixés et rend compte au CREFOP plénier.

## ARTICLE 11 : DATE D'EFFET

Le présent arrêté prend effet à compter du 6 octobre 2020.  
L'arrêté préfectoral du n° 971-2020-03-12-005 du 12 mars 2020 est abrogé.

## ARTICLE 12 : APPLICATION

La secrétaire générale des affaires régionales de la préfecture, le directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, et du travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Basse-Terre, le 1.10.2020

Le préfet

Alexandre ROCHATTE

*Délais et voies de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Guadeloupe et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.*

*Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 0 r. 4215 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication*

Direction de la Mer

971-2020-10-01-007

S25C-920100512300

*Arrêté 463 du 1 octobre 2020 portant déchéance de propriété - navire GANDALF*



Arrêté n° 463 portant déchéance de propriété 01 OCT. 2020

Le préfet de la région Guadeloupe,  
préfet de la Guadeloupe  
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin  
chevalier de la légion d'honneur

- Vu la convention des nations unies sur le droit de la mer signée à Montégo Bay le 10 décembre 1982 publiée par le Décret n°96-774 du 30 août 1996 en particulier ses articles 17 à 26 et 217 à 233 ;
- Vu le code de l'environnement, et en particulier les articles L.218-72 et R.218-6 et suivants ;
- Vu le code des transports, et notamment ses articles L.5141-1 à L.5141-7, R.5141-1 à R.5141-14 et L.5242-17 et L.5242-18 ;
- Vu le décret du Président de la République du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin – ROCHATTE (Alexandre) ;
- Vu l'arrêté du 4 février 1965 relatif aux épaves maritimes ;
- Vu l'arrêté n°2012-313-007 du 12 novembre 2012 du Préfet de la Martinique portant délégation de pouvoir en matière d'action de l'État en Mer au Préfet de la Région Guadeloupe, représentant de l'État dans les collectivités de Saint Barthélemy et de Saint Martin ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 971-2020-08-12-007 du 12 août 2020 portant délégation de signature de M. le préfet de la région Guadeloupe à M. Jean-Luc VASLIN, directeur de la mer de la Guadeloupe ;
- Vu la publicité relative à la découverte d'une épave tant sur le site internet de la direction de la mer de la Guadeloupe que sous forme d'affichage dans les locaux du grand port maritime de Guadeloupe et de la direction de la mer de la Guadeloupe en date du 2 juin 2020 ;

Considérant que les mesures entreprises sont restées vaines ;

Considérant qu'aucun propriétaire n'a revendiqué la propriété de cette épave, au sens de l'article L.5142-2 du code des transports ;

## ARRÊTE :

### ARTICLE 1ER :

le propriétaire du navire dont les caractéristiques sont les suivantes:

Nom du navire : **GANDALF**  
Type de navire : Voilier en acier couleur blanche – coque acier  
Localisation : A moitié immergé.  
Coulé à l'ouest de la pointe de Fouillole, côté carénage. La coque rouillée est visible ainsi que le gréement.  
  
Position GPS :  
Lat. : 16°13'587 N – Long. : 61°31'976 W

est déchu de ses droits de propriété à compter de la publicité du présent arrêté.

### ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance de monsieur le directeur du grand port maritime de la Guadeloupe, à qui il revient d'en faire la publicité selon les dispositions en vigueur.

### ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur du grand port maritime de la Guadeloupe est autorisé à vendre, ou à céder pour démantèlement, le navire GANDALF, à l'expiration d'un délai de deux mois, à compter de la publicité du présent arrêté.

### ARTICLE 4 :

Si le propriétaire du navire estiment devoir contester cet arrêté, un recours gracieux, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publicité, peut être formé auprès du Préfet de la région Guadeloupe.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux mois à compter soit de la publicité de l'arrêté, soit de la date à laquelle une décision implicite de rejet du recours gracieux sera intervenue.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

### ARTICLE 5 :

Monsieur le directeur de la mer de la Guadeloupe, monsieur le directeur du grand port maritime de la Guadeloupe, sont chargés, pour chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Baie-Mahault, le 01 octobre 2020

L'administrateur en chef des affaires maritimes  
Pour le Préfet et par délégation,  
Jean-Éric VASLIN,  
Directeur de la Mer de la Guadeloupe



Direction de la Mer

971-2020-10-01-006

S25C-920100512301

*Arrêté 462 du 1-10-20 portant déchéance de propriété - voilier sans mat - niveau ilet cochon*



Arrêté n° 462 portant déchéance de propriété 01 OCT. 2020

Le préfet de la région Guadeloupe,  
préfet de la Guadeloupe  
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin  
chevalier de la légion d'honneur

- Vu la convention des nations unies sur le droit de la mer signée à Montégo Bay le 10 décembre 1982 publiée par le Décret n°96-774 du 30 août 1996 en particulier ses articles 17 à 26 et 217 à 233 ;
- Vu le code de l'environnement, et en particulier les articles L.218-72 et R.218-6 et suivants ;
- Vu le code des transports, et notamment ses articles L.5141-1 à L.5141-7, R.5141-1 à R.5141-14 et L.5242-17 et L.5242-18 ;
- Vu le décret du Président de la République du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin – ROCHATTE (Alexandre) ;
- Vu l'arrêté du 4 février 1965 relatif aux épaves maritimes ;
- Vu l'arrêté n°2012-313-007 du 12 novembre 2012 du Préfet de la Martinique portant délégation de pouvoir en matière d'action de l'État en Mer au Préfet de la Région Guadeloupe, représentant de l'État dans les collectivités de Saint Barthélemy et de Saint Martin ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 971-2020-08-12-007 du 12 août 2020 portant délégation de signature de M. le préfet de la région Guadeloupe à M. Jean-Luc VASLIN, directeur de la mer de la Guadeloupe ;
- Vu la publicité relative à la découverte d'une épave tant sur le site internet de la direction de la mer de la Guadeloupe que sous forme d'affichage dans les locaux du grand port maritime de Guadeloupe et de la direction de la mer de la Guadeloupe en date du 2 juin 2020 ;

Considérant que les mesures entreprises sont restées vaines ;

Considérant qu'aucun propriétaire n'a revendiqué la propriété de cette épave, au sens de l'article L.5142-2 du code des transports ;

## ARRÊTE :

### ARTICLE 1ER :

le propriétaire du navire dont les caractéristiques sont les suivantes:

Type de navire :	Voilier sans mat
Caractéristique :	Coque aluminium échouée sur banc Apollon
Localisation :	Voilier échoué sur banc Apollon côté l'îlet cochon
	Position GPS :
	Lat. : 16°13'128 N – Long. :61°33'525 W

est déchu de ses droits de propriété à compter de la publicité du présent arrêté.

### ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance de monsieur le directeur du grand port maritime de la Guadeloupe, à qui il revient d'en faire la publicité selon les dispositions en vigueur.

### ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur du grand port maritime de la Guadeloupe est autorisé à vendre, ou à céder pour démantèlement, le navire dont les caractéristiques figurent à l'article 1er, à l'expiration d'un délai de deux mois, à compter de la publicité du présent arrêté.

### ARTICLE 4 :

Si le propriétaire du navire estime devoir contester cet arrêté, un recours gracieux, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publicité, peut être formé auprès du Préfet de la région Guadeloupe.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux mois à compter soit de la publicité de l'arrêté, soit de la date à laquelle une décision implicite de rejet du recours gracieux sera intervenue.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

### ARTICLE 5 :

Monsieur le directeur de la mer de la Guadeloupe, monsieur le directeur du grand port maritime de la Guadeloupe, sont chargés, pour chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Baie-Mahault, le 01 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation,

L'administrateur en chef des affaires maritimes  
Jean-Luc VASTIN  
Directeur de la Mer de la Guadeloupe

Direction de la Mer

971-2020-10-01-010

S25C-920100512310

*Arrêté 461 du 1 octobre 2020 portant déchéance de propriété - voilier Mono Mat*



Arrêté n° 461 portant déchéance de propriété 01 OCT. 2020

Le préfet de la région Guadeloupe,  
préfet de la Guadeloupe  
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin  
chevalier de la légion d'honneur

- Vu la convention des nations unies sur le droit de la mer signée à Montégo Bay le 10 décembre 1982 publiée par le Décret n°96-774 du 30 août 1996 en particulier ses articles 17 à 26 et 217 à 233 ;
- Vu le code de l'environnement, et en particulier les articles L.218-72 et R.218-6 et suivants ;
- Vu le code des transports, et notamment ses articles L.5141-1 à L.5141-7, R.5141-1 à R.5141-14 et L.5242-17 et L.5242-18 ;
- Vu le décret du Président de la République du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin – ROCHATTE (Alexandre) ;
- Vu l'arrêté du 4 février 1965 relatif aux épaves maritimes ;
- Vu l'arrêté n°2012-313-007 du 12 novembre 2012 du Préfet de la Martinique portant délégation de pouvoir en matière d'action de l'État en Mer au Préfet de la Région Guadeloupe, représentant de l'État dans les collectivités de Saint Barthélemy et de Saint Martin ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 971-2020-08-12-007 du 12 août 2020 portant délégation de signature de M. le préfet de la région Guadeloupe à M. Jean-Luc VASLIN, directeur de la mer de la Guadeloupe ;
- Vu la publicité relative à la découverte d'une épave tant sur le site internet de la direction de la mer de la Guadeloupe que sous forme d'affichage dans les locaux du grand port maritime de Guadeloupe et de la direction de la mer de la Guadeloupe en date du 2 juin 2020 ;

Considérant que les mesures entreprises sont restées vaines ;

Considérant qu'aucun propriétaire n'a revendiqué la propriété de cette épave, au sens de l'article L.5142-2 du code des transports ;

## ARRÊTE :

### ARTICLE 1ER :

le propriétaire du navire dont les caractéristiques sont les suivantes:

Type de navire : Voilier Mono Mat

Identification : Seul le mat dépasse.

Localisation : Le bateau est coulé sur le babord arrière du Marie-Galante 2, juste derrière le « Pamerey Indiana ».

Position GPS :

Lat. : 16°13'591 N – Long. : 61°31'921 W

est déchu de ses droits de propriété à compter de la publicité du présent arrêté.

### ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance de monsieur le directeur du grand port maritime de la Guadeloupe, à qui il revient d'en faire la publicité selon les dispositions en vigueur.

### ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur du grand port maritime de la Guadeloupe est autorisé à vendre, ou à céder pour démantèlement, le navire dont les caractéristiques figurent à l'article 1er, à l'expiration d'un délai de deux mois, à compter de la publicité du présent arrêté.

### ARTICLE 4 :

Si le propriétaire du navire estime devoir contester cet arrêté, un recours gracieux, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publicité, peut être formé auprès du Préfet de la région Guadeloupe.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux mois à compter soit de la publicité de l'arrêté, soit de la date à laquelle une décision implicite de rejet du recours gracieux sera intervenue.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyens » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

### ARTICLE 5 :

Monsieur le directeur de la mer de la Guadeloupe, monsieur le directeur du grand port maritime de la Guadeloupe, sont chargés, pour chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Baie-Mahault, le 01 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation,

L'administrateur en chef des affaires maritimes  
Jean-Luc VASTIN  
Directeur de la Mer de la Guadeloupe

Direction de la Mer

971-2020-10-01-003

S25C-920100512311

*Arrêté 459 du 1-10-20 portant déchéance de propriété - voilier ACAMAR*



Arrêté n° 459 portant déchéance de propriété

01 OCT. 2020

Le préfet de la région Guadeloupe,  
préfet de la Guadeloupe  
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin  
chevalier de la légion d'honneur

- Vu la convention des nations unies sur le droit de la mer signée à Montégo Bay le 10 décembre 1982 publiée par le Décret n°96-774 du 30 août 1996 en particulier ses articles 17 à 26 et 217 à 233 ;
- Vu le code de l'environnement, et en particulier les articles L.218-72 et R.218-6 et suivants ;
- Vu le code des transports, et notamment ses articles L.5141-1 à L.5141-7, R.5141-1 à R.5141-14 et L.5242-17 et L.5242-18 ;
- Vu le décret du Président de la République du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin – ROCHATTE (Alexandre) ;
- Vu l'arrêté du 4 février 1965 relatif aux épaves maritimes ;
- Vu l'arrêté n°2012-313-007 du 12 novembre 2012 du Préfet de la Martinique portant délégation de pouvoir en matière d'action de l'État en Mer au Préfet de la Région Guadeloupe, représentant de l'État dans les collectivités de Saint Barthélemy et de Saint Martin ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 971-2020-08-12-007 du 12 août 2020 portant délégation de signature de M. le préfet de la région Guadeloupe à M. Jean-Luc VASLIN, directeur de la mer de la Guadeloupe ;
- Vu la publicité relative à la découverte d'une épave tant sur le site internet de la direction de la mer de la Guadeloupe que sous forme d'affichage dans les locaux du grand port maritime de Guadeloupe et de la direction de la mer de la Guadeloupe en date du 2 juin 2020 ;

Considérant que les mesures entreprises sont restées vaines ;

Considérant qu'aucun propriétaire n'a revendiqué la propriété de cette épave, au sens de l'article L.5142-2 du code des transports ;



## ARRÊTE :

### ARTICLE 1ER :

le propriétaire du navire dont les caractéristiques sont les suivantes:

Nom du navire :	<b>ACAMAR</b>
Identification :	Voilier blanc avec mat
Caractéristiques :	Coque blanche très endommagée
Localisation :	Voilier échoué sur l'îlet coquillage – côté chenal intérieur vers le port de Jarry
	Position GPS :
	Lat. : 16°13'128 N – Long. : 61°33'525 W

est déchu de ses droits de propriété à compter de la publicité du présent arrêté.

### ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance de monsieur le directeur du grand port maritime de la Guadeloupe, à qui il revient d'en faire la publicité selon les dispositions en vigueur.

### ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur du grand port maritime de la Guadeloupe est autorisé à vendre, ou à céder pour démantèlement, le navire ACAMAR, à l'expiration d'un délai de deux mois, à compter de la publicité du présent arrêté.

### ARTICLE 4 :

Si le propriétaire du navire estime devoir contester cet arrêté, un recours gracieux, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publicité, peut être formé auprès du Préfet de la région Guadeloupe.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux mois à compter soit de la publicité de l'arrêté, soit de la date à laquelle une décision implicite de rejet du recours gracieux sera intervenue.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

### ARTICLE 5 :

Monsieur le directeur de la mer de la Guadeloupe, monsieur le directeur du grand port maritime de la Guadeloupe, sont chargés, pour chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Baie-Mahault, le 01 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
~~l'administrateur en chef des affaires maritimes~~  
Jean-Luc VASLIT,  
Directeur de la Mer de la Guadeloupe

Direction de la Mer

971-2020-10-01-009

S25C-920100512320

*Arrêté 460 du 1 octobre 2020 portant déchéance de propriété - navire de pêche en alu de plus de  
10 mètres*



Arrêté n° 460 portant déchéance de propriété

01 OCT. 2020

Le préfet de la région Guadeloupe,  
préfet de la Guadeloupe  
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin  
chevalier de la légion d'honneur

- Vu la convention des nations unies sur le droit de la mer signée à Montégo Bay le 10 décembre 1982 publiée par le Décret n°96-774 du 30 août 1996 en particulier ses articles 17 à 26 et 217 à 233 ;
- Vu le code de l'environnement, et en particulier les articles L.218-72 et R.218-6 et suivants ;
- Vu le code des transports, et notamment ses articles L.5141-1 à L.5141-7, R.5141-1 à R.5141-14 et L.5242-17 et L.5242-18 ;
- Vu le décret du Président de la République du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin – ROCHATTE (Alexandre) ;
- Vu l'arrêté du 4 février 1965 relatif aux épaves maritimes ;
- Vu l'arrêté n°2012-313-007 du 12 novembre 2012 du Préfet de la Martinique portant délégation de pouvoir en matière d'action de l'État en Mer au Préfet de la Région Guadeloupe, représentant de l'État dans les collectivités de Saint Barthélemy et de Saint Martin ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 971-2020-08-12-007 du 12 août 2020 portant délégation de signature de M. le préfet de la région Guadeloupe à M. Jean-Luc VASLIN, directeur de la mer de la Guadeloupe ;
- Vu la publicité relative à la découverte d'une épave tant sur le site internet de la direction de la mer de la Guadeloupe que sous forme d'affichage dans les locaux du grand port maritime de Guadeloupe et de la direction de la mer de la Guadeloupe en date du 2 juin 2020 ;

Considérant que les mesures entreprises sont restées vaines ;

Considérant qu'aucun propriétaire n'a revendiqué la propriété de cette épave, au sens de l'article L.5142-2 du code des transports ;

## ARRÊTE :

### ARTICLE 1ER :

le propriétaire du navire dont les caractéristiques sont les suivantes:

Type de navire : Navire de Pêche en aluminium de plus de 10 mètres  
Identification : Le haut de la cabine est hors d'eau ainsi que la structure de la bâche de protection du pont avant  
Localisation : Côté Mémorial Acte en entrant vers les chantiers FORBIN.  
L'épave se trouve à environ 15 mètres de la rive à moitié immergée.  
Position GPS :  
Lat. : 16°13'734 N – Long. :61°31'982 W

est déchu de ses droits de propriété à compter de la publicité du présent arrêté.

### ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance de monsieur le directeur du grand port maritime de la Guadeloupe, à qui il revient d'en faire la publicité selon les dispositions en vigueur.

### ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur du grand port maritime de la Guadeloupe est autorisé à vendre, ou à céder pour démantèlement, le navire dont les caractéristiques figurent à l'article 1er, à l'expiration d'un délai de deux mois, à compter de la publicité du présent arrêté.

### ARTICLE 4 :

Si le propriétaire du navire estime devoir contester cet arrêté, un recours gracieux, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publicité, peut être formé auprès du Préfet de la région Guadeloupe.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux mois à compter soit de la publicité de l'arrêté, soit de la date à laquelle une décision implicite de rejet du recours gracieux sera intervenue.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

### ARTICLE 5 :

Monsieur le directeur de la mer de la Guadeloupe, monsieur le directeur du grand port maritime de la Guadeloupe, sont chargés, pour chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Baie-Mahault, le 01 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation,

Administrateur en chef des affaires maritimes  
Jean-Luc VASLIN,  
Directeur de la Mer de la Guadeloupe

DJSCSC

971-2020-10-06-001

ARRETE CNRBT

*ARRETE CNRBT - 5000€*

06 OCT. 2020

**A R R E T E N° 2020/**

**PORTANT ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS  
AUX ASSOCIATIONS LOCALES ET COLLECTIVITES  
TERRITORIALES A TITRE D'AIDE DE L'ETAT POUR  
LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES SPORTIVES  
DE LOISIRS.**

-----

**LE PREFET DE LA REGION GUADELOUPE  
PREFET DE LA GUADELOUPE  
REPRESENTANT DE L'ETAT DANS LES COLLECTIVITES  
DE SAINT-BARTHELEMEY ET DE SAINT-MARTIN**

**Vu la loi n° 84-810 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion du sports dans le plus grand nombre des activités physiques et sportives année 2020.**

**Vu l'instruction n° 03-066 JS du 04 Avril 2003 relative aux crédits déconcentrés sports.**

**Vu le crédit de 98.000 euros attribué par le Ministère des Sports au chapitre 0219 au titre de l'exercice 2020.**

*Vu l'arrêté ministériel du 05 avril 2017, portant nomination de Monsieur Alain CHEVALIER, inspecteur principal de la jeunesse et des sports dans l'emploi de directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la Guadeloupe à compter du 15 avril 2017 et pour une période de cinq ans.*

*Vu l'arrêté préfectoral SG/SCI du 11 août 2020, accordant délégation de signature à Monsieur Alain CHEVALIER, Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Guadeloupe,...*

**SUR PROPOSITION DU DIRECTEUR DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE DE GUADELOUPE.**

**A R R E T E**

**ARTICLE 1ER** : Une somme de CINQ MILLE EUROS (5000 €) est attribuée à titre D'AIDE DE L'ETAT pour l'action « Formation nationale formateur de formateurs » à l'association ci-après désignée :

**Cercle des Nageurs de la Région de Basse-Terre - CNRBT  
Zone Artisanale de Calebassier  
97100 BASSE-TERRE**

**C.E. – 11315 00001 08004170117 91  
N° SIRET : 4198386930002**

**5000,00 €**

... / ...

**ARTICLE 2** : Les bénéficiaires de la subvention sont tenus de fournir à la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale dans les trois mois de la fin de l'exercice, un compte rendu d'emploi de la somme perçue.

**ARTICLE 3** : En cas de non réalisation ou de réalisation partielle de l'action ou en cas d'utilisation des crédits non conforme à l'objet, les bénéficiaires devront reverser à la Direction Régionale des Finances Publiques les fonds qui leur ont été attribués par le présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Cette dépense sera imputée sur les crédits ouverts au **219 – 04** « Accompagnement de l'emploi, formation et professionnalisation de l'encadrement : actions en CREPS et hors CREPS » du budget de **2020**.

**ARTICLE 5** : MM. le Secrétaire Général de la Préfecture de la **Région Guadeloupe**, le Directeur Régional des Finances Publiques de la Guadeloupe et le Directeur de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale de la Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

06 OCT. 2020



Le Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale  
POUR LE PREFET ET PAR SON DELEGUE

Le Directeur

*Alain CHEVALIER*  
Alain CHEVALIER

# Direction Régionale des Douanes et des Droits indirects

971-2020-09-23-033

## Annexe 1B - Délégation de signature au niveau de la direction régionale

*DAI du directeur aux chefs de pôle de la direction régionale*



## ANNEXE à la décision du directeur régional de Guadeloupe du 23 septembre 2020

## Annexe I – B

## Annexe I - B - Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature
10-1°	Article 15 du règlement CE n° 1982/2004 de la Commission du 18 novembre 2004 concernant la mise en œuvre du règlement CE n° 638/2004 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques communautaires des échanges de biens entre Etats membres et abrogeant les règlements CE n° 1901/2000 et CEE n° 3590/92 de la Commission	Autorisation de simplification de la déclaration d'échanges de biens à l'expédition ou à l'introduction applicable aux ensembles industriels	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-II-1°		Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
2	Article 76-2 du code des douanes (CD)		THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-II-15°	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus, en application du 1 bis de l'article 114 et du 3 de l'article 120 du code des douanes.	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
3			THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-III°	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant, en application des articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
4			THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-II2°	Article 95 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	Autorisation de dispense de garantie, en application de l'article 95 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5			THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-II3°	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers, en application de l'article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
6			THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-II4°	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution	Fixation du montant de la garantie, en application des articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
7			THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

5-I-115° 8	Articles 82 du règlement délégué et 151 du règlement d'exécution	Agrément et révocation des cautions, en application de l'article 94 du code des douanes de l'Union, des articles 82 du règlement délégué et 151 du règlement d'exécution	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-116° 9	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Agrément du mode de garantie et de la garantie proposée, en application des articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-117° 10	Article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué	Libération de la garantie, en application de l'article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-118° 11	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement, en application de l'article 112 du code des douanes de l'Union ;	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-119° 12	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement, en application des articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-II-8° 13	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, IPI, chef du PAE,
14	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1 <sup>er</sup> du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
15 1-1°	Articles R*208-3 et L208 du LPF	Remboursement à un contribuable, en application de l'article L208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
16	Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée	Décisions relatives au droit d'accès direct à des informations nominatives contenues dans un fichier informatique et à l'exercice du droit de rectification de ces informations, lorsque le service désigné dans l'acte réglementaire créant ce fichier fait partie des services déconcentrés ou des services à compétence nationale	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
1-2° 17	Articles L300-2 et L311-1 du code des relations entre le public et l'administration	Décisions relatives à la communication de documents administratifs détenus par les services déconcentrés	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

5-II-9° 18	Article 467 du code des douanes	Décisions de sanctions en matière de déclaration d'échanges de biens	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
19	Article R* 247-5-B du livre des procédures fiscales (LPF)	Décisions de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 467 du CD (I)	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
6-5° 20	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
10-3° 21	Article 40 de la loi n°2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
22	Article R* 247-5-C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-110° 23	Article 155 du règlement délégué ;	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-50° 24	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-51° 25	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-52° 26	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-53° 27	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

5-1-54° 28	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-55° 29	Article 179 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-56° 30	Article 18 du code des douanes de l'Union et arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-57° 31	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-58° 32	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-59° 33	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué ;	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-60° 34	Article 238 du règlement d'exécution	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane en dehors des jours et heures d'ouverture du bureau de douane	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-61° 35	Article 332 (paragraphe 3) du règlement d'exécution	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-62° 36	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-63° 37	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

5-I-64° 38	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-65° 39	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-66° 40	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-67° 41	Article 9 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 7 du règlement délégué	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-68° 42	Article 147 du règlement délégué ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-69° 43	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-70° 44	Article 115 du règlement délégué ;	Agrement des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-71° 45	Article 243 du règlement d'exécution	Autorisation de réviser la déclaration après octroi de la main levée aux marchandises	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-72° 46	Articles 129 et 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-73° 47	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-74° 48	Article 146 du code des douanes de l'Union et de l'article 192 du règlement d'exécution	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

5-1-75° 49	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-76° 50	Article 148 du code des douanes de l'Union et 191 du règlement d'exécution	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-77° 51	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-78° 52	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-79° 53			THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-80° 54	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-81° 55	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-82° 56	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-83° 57	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-84° 58	Article 305 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
	Article 304 du règlement d'exécution		

5-1-85°		Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
59	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut d'expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-86°			
60	Article 291 du règlement d'exécution		THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-87°			
61	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 186 et 187 du règlement délégué et 15 du règlement d'exécution	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-88°	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union européenne et 197 du règlement délégué	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
62	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transit en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-88° bis		Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
63			
5-1-89°	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué et 15 du règlement d'exécution		THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
64			
5-1-90°	Articles 186 et 187 du règlement délégué ;	90° Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
65			
5-1-91°		Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
66	Article 275 du règlement d'exécution	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-92°			
67	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution		THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

5-I-93	Article 199 du règlement d'exécution	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
68			
5-I-94°		Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
69	Article 204 du règlement d'exécution		
5-I-95°		Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
70	Article 128 du, règlement délégué		
5-I-96°		Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
71	Article 123 du règlement délégué		
5-I-97°		Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
72	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution		
5-I-98°		Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
73	Article 213 du règlement d'exécution		
5-I-99°	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 240 à 241 du règlement délégué et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
74	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 240 à 241 du règlement délégué et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-100°	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243, au règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'Union européenne sont concernés	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
75			
5-I-101°			
76	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243 du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution		THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-102°		Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
77			



5-I-103° 78	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 239 du règlement délégué et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-104° 79	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 239 du règlement délégué et 259 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-105° 80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 201 à 203 du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-106° 81	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 201 à 203 du règlement délégué et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-107° 82	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 250 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 204 à 238 du règlement délégué et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-108° 83	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 204 à 238 du règlement délégué et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-109° 84	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
10-I-bis 85	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

10-2°	Règlement (UE) n° 113/2010 de la commission du 9 février 2010 mettant en oeuvre le règlement (CE) n° 471/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant les statistiques communautaires relatives au commerce extérieur avec les pays tiers, pour ce qui est des échanges visés, de la définition des données, de l'établissement de statistiques du commerce par caractéristiques des entreprises et par monnaie de facturation, et des biens ou mouvements particuliers	Autorisation d'exportation d'ensembles industriels,	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
10-17° <sup>86</sup>			THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-121° <sup>87</sup>	Article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté du 24 décembre 2002 pris pour l'application du décret n° 2002-491 du 5 avril 2002 relatif aux procédures simplifiées de dédouanement et instaurant la procédure simplifiée de dédouanement des envois express ;	Octroi de la procédure de dédouanement des envois express	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-122°89 <sup>88</sup>	Article 199 du CDU	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'Etat des marchandises non Union ou sous destination particulière	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-123°90	Articles 38 § 2 a et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour les simplifications douanières	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-124°91 <sup>5-1-125°</sup>	Articles 38 § 2 b et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour la sécurité et la sûreté	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
92	Article 120 du règlement délégué n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des exploitations de stockage temporaire	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

10 quater 1° 93	Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. (Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
10 quater 2° 94	Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
10 quater 3° 95	Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-1° 96	Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-2° 97	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-3° 98	Article 177 du règlement d'exécution	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-4° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union et des articles 13 et 97 du règlement délégué	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-5° 100	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

5-I-6°	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
101	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	
5-I-7°	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
102	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution	
5-I-8°	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
103	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution	
5-I-9°	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
104	Article 64 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution	
5-I-10°	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faite de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
105	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution	
5-I-11°	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
106	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution	
5-I-12°	a) convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
107	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution	
5-I-13°	Délivrance du statut d'exportateur agréé conformément à l'article 67 du règlement d'exécution pour pouvoir agir en tant qu'exportateur enregistré conformément à l'article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution,	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
108	Article 68 paragraphe 5 a) du règlement d'exécution	
5-I-14°	Extension d'une autorisation d'exportateur agréé pour que l'exportateur puisse agir en tant qu'exportateur enregistré	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
109	Article 68 paragraphe 5 b) du règlement d'exécution	

5-I-15°	Enregistrement de l'exportateur agréé comme exportateur enregistré	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
110	Article 68 paragraphe 5 dernier alinéa du règlement d'exécution	
5-I-16°	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
111	Article 69 du règlement d'exécution ;	
5-I-17°	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
112	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution ;	
5-I-18°	Octroi du statut d'exportateur agréé aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
113	Article 77 paragraphes 4, 5 et 6 du règlement d'exécution (jusqu'au 31 décembre 2017)	
5-I-19°	Attribution par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
114	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution ;	
5-I-20°	remplacement à la demande des exportateurs ou ré-expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
115	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution	
5-I-21°	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
116	Article 89 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution	
5-I-22°	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
117	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution	
5-I-23°	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
118	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution	

5-I-24° 119	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-25° 120	Article 96 du règlement d'exécution	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-26° 121	Article 97 du règlement d'exécution	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-27° 122	Article 103 du règlement d'exécution	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-28° 123	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-29° 124	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution	Autorisation d'envois échelonnés	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-30° 125	Article 106 du règlement d'exécution	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-31° 126	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-32° 127	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires, en application de l'article	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-33° 128	Article 116 du règlement d'exécution ;	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-I-34° 129	Article 117 du règlement d'exécution	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

<b>5-I-35°</b> 130	Article 118 du règlement d'exécution	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>5-I-36°</b> 131	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Révocation du statut d'exportateur agréé	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>5-I-37°</b> 132	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>5-I-38°</b> 133	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>5-I-39°</b> 134	Article 122 du règlement d'exécution	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>5-I-40°</b> 135	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>5-I-41°</b> 136	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>5-I-42°</b> 137	Article 58 du règlement délégué	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>5-I-43°</b> 138	Article 70 du règlement délégué	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>5-I-44°</b> 139	Article 22 du code des douanes de l'Union européenne	Décision en matière de valeur en douane,	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

5-1-45° 140	Article 132 du règlement d'exécution	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-46° 141	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-47° 142	Article 140 du règlement d'exécution	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-48° 143	Article 6 du règlement délégué (UE) de la Commission du 17 décembre 2015 complétant en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué	Dispense de présentation du formulaire DV1	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-1-49° 144	Article 177 du code des douanes de l'Union et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>10-2 ter</b> 145	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle (CPI)	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>10-2 quater</b> 146	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>10-2 quater-0</b> 147	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL



<b>10-2 quater-1</b>	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>148</b>			
<b>10-2 quater-2</b>	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14 , L. 335-15 , L. 521-17-1 , L. 521-17-2 , L. 614-36 , L. 614-37 , L. 623-40 , L. 716-8-4 , L. 716-8-5 , L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>149</b>			
<b>10-2 quater-3</b>	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>150</b>			
<b>5-II-2°</b>			
<b>151</b>	Article 158 septies du code des douanes	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>5-II-3°</b>			
<b>152</b>	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales- Remboursement de la taxe générée sur les activités polluantes relatives à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composante déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2020.]	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>5-II-7°</b>			
<b>153</b>	Article 266 <i>decies</i> alinéas 1 et 3 et article 1 <sup>er</sup> du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014		THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>10-22°</b>	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article 1 <sup>er</sup> du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Octroi d'un remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation,	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>154</b>			

<b>10-27°</b> 155	Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 relatif au régime de l'usine exercée	Autorisation de réintégration de produits énergétiques sous le régime de l'usine exercée	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>10-29°</b>	Article 6 de l'arrêté du 17 décembre 2015 fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification et renouvellement des autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant maritime, en application de l'article	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>10-30°</b>	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification, renouvellement des autorisations de constitution de stockages spéciaux de carburant maritime, en application de l'article	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>10-45°</b>	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>10-46°</b>	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>10-49°</b>	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 fixant les modalités d'application du e) du 1 de l'article 265 bis du code des douanes relatif à l'exonération de la taxe intérieure de consommation pour les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible pour le transport de marchandises sur les voies navigables intérieures	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>10-50°</b> 161	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

<b>10-51°</b>				THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
162	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,		
<b>10-52°</b>				THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
163	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales		
<b>10-53°</b>				THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
164	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,		
<b>10-54°</b>				THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
165	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée		
<b>5-II-5°</b>				THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
166	Article 229 du CD	Autorisation de changement de nom des navires francisés		
<b>6-1°</b>				THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
167	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation		
<b>6-2°</b>				THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>168</b>	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe		
<b>6-3°</b>				THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>169</b>	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe		
<b>6-4°</b>				THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>170</b>	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe		
<b>6-4° bis</b>				THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
<b>171</b>	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe		

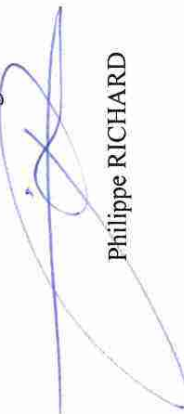
9	172	Article 1 <sup>er</sup> du décret n° 2017-974 du 10 mai 2017	Délivrance de l'acte de francisation d'un navire	THOMAS Stéphane, DSDI, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
5-II-10°	173	Article 237 du code des douanes	Décision de délivrance du passeport aux navires de plaisance battant pavillon étranger,	THOMAS Stéphane, DSDI, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
10-2 bis	174	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	THOMAS Stéphane, DSDI, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
10-4°	175	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles	THOMAS Stéphane, DSDI, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
10-16°	176	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	THOMAS Stéphane, DSDI, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
10-26°	177	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire	THOMAS Stéphane, DSDI, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
178	(2)	Article 319 CGI	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	THOMAS Stéphane, DSDI, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
179	(2)	Article 412 alinéa 2 CGI	Agrément des emplacements de vinage	THOMAS Stéphane, DSDI, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
180	(2)	Article L29 LPP CGI	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	THOMAS Stéphane, DSDI, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
8	181	Article 3-1 1 <sup>er</sup> alinéa et II 1 <sup>er</sup> alinéa du décret n° 66-564 du 29 juillet 1966	Agrément des véhicules destinés au transport et des magasins de stockage de farines en vrac	THOMAS Stéphane, DSDI, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

182	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
183	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
184	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
185	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
186	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
187	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
188	Article 289-58° annexe II du CGI	Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodécies et 56 J terdecies de l'annexe IV au même code	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
189	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
190	Article 289-60° annexe II du CGI	Conclusion des conventions habitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre ; en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL

191	Article 289-61° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ; Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
192	Article 289-62° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
193	Article 289-63° annexe II du CGI	Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
194	Article 289-64° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV au code général des impôts	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
195	Article 289-65° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE, SCOFFONI MAIGNANT Hélène, IPI, cheffe du PRH, SCHAAL Julien, IP2, chef du PGL
196	Article 289-66° annexe II du CGI		

Fait à Basse-Terre, le 23 septembre 2020

Le Directeur Régional



Philippe RICHARD

# Direction Régionale des Douanes et des Droits indirects

971-2020-09-23-034

## Annexe C - décision du directeur régional portant délégation de signature (art. 410 de l'annexe II)

*Délégation de signature aux services (art. 410 de l'annexe II et LPF)*

## ANNEXE C

### DÉCISION DU DIRECTEUR RÉGIONAL

#### DE GUADELOUPE

#### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE <sup>1</sup>

VU le code général des impôts, notamment l'article 410 de l'annexe II ;

VU le livre des procédures fiscales ;

VU la décision de la directrice générale des douanes et droits indirects du 30 juin 2020;

**Article 1<sup>er</sup>** – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents du poste comptable dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe I-A de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans cette annexe dans la ligne où les nom, prénom et grade de ces agents sont indiqués.

**Article 2** – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions les agents des services de direction dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe I-B de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les nom, prénom et grade de ces agents sont indiqués.

**Article 3** – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents des divisions de BASSE-TERRE et POINTE-A-PITRE dont les noms, prénoms et grades sont repris en annexe I-C1 et I-C2 de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les noms, prénoms et grades de ces agents sont indiqués.

**Article 4** – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents des bureaux de douane de JARRY, POINTE-A-PITRE, RAIZET dont les noms, prénoms et grades sont repris en annexe I-D1 à I-D3 de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les noms, prénoms et grades de ces agents sont indiqués.

**Article 5** – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents des unités de surveillance de RAIZET, BAIE-MAHAULT, PORT-LOUIS, SAINT-FRANCOIS, SAINT-MARTIN, GRAND-BOURG, BASSE-TERRE et DESHAIES dont les noms, prénoms et grades sont repris en annexe I-E1 à I-E8 de la présente décision, pour les décisions administratives

1 Pour la délégation de signature des directeurs régionaux de Guyane, de Guadeloupe, de La Réunion et de Mayotte, les annexes II-A-B-C-D-E reprennent la liste des décisions administratives individuelles objet de la présente délégation, pour :

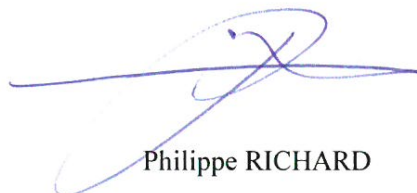
- A. Le poste comptable ;
- B. La direction régionale ;
- C. Les divisions ;
- D. Les bureaux de douane ;
- E. Les unités de surveillance.



individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les noms, prénoms et grades de ces agents sont indiqués.

**Article 6** – La présente décision et les annexes concernées, sont affichées/mises à disposition des usagers, dans la partie des locaux administratifs accessible au public.

Fait à BASSE-TERRE, le 23 septembre 2020



Philippe RICHARD

Date de l'affichage :

Direction Régionale des Douanes et des Droits indirects

971-2020-09-23-029

DÉCISION du 23 septembre 2020 du directeur régional  
des douanes accordant subdélégation de signature

*subdélégation de signature du DR aux chefs de pôles et divisionnaires*

**DÉCISION du 23 septembre 2020 du directeur régional des douanes  
accordant subdélégation de signature**

L'Administrateur des douanes et droits indirects  
directeur régional des douanes et droits indirects

- VU La loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU Le décret n°2007-1665 du 26 novembre 2007 modifié relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;
- VU Le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique ;
- VU Le décret du 22 juillet 2020 nommant Monsieur Alexandre ROCHATTE, préfet de la région Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans collectivités de Saint-Barthélémy et de Saint-Martin ;
- VU L'arrêté ministériel du 20 octobre 2017 nommant Monsieur Philippe RICHARD, en qualité d'administrateur des douanes et droits indirects pour assurer les fonctions de directeur de la direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe à compter du 1<sup>er</sup> février 2018 ;
- VU L'arrêté préfectoral du 11 août 2020, portant délégation de signature accordée à Monsieur Philippe RICHARD, administrateur des douanes et droits indirects, directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe, pour tous les actes et décisions relatifs au fonctionnement de la direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe et en qualité de responsable délégué de B.O.P et

d'U.O pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur les programmes du budget de l'État énumérés dans l'arrêté visé ;

**DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS DE GUADELOUPE**

151, allée Maurice MICAUX

97 100 BASSE-TERRE cedex

Site Internet : [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)

Affaire suivie par: Francine BERNIER

Téléphone: 05 90 99 45 54

Télécopie: 05 90 81 33 92

Mél service: [dr-guadeloupe@douane.finances.gouv.fr](mailto:dr-guadeloupe@douane.finances.gouv.fr)

Réf. : 20001397

CONSIDÉRANT les nécessités de service ;

**Article 1 :** Monsieur Philippe RICHARD, administrateur des douanes et droits indirects, directeur régional des douanes et droits indirects, subdélégué sa signature en cas d'absence ou d'empêchement, dans le cadre de leurs fonctions et leur périmètre géographique pour les divisions, à :

Monsieur Stéphane THOMAS, directeur des services douaniers de 1ère classe, chef du pôle d'orientation des contrôles de la direction régionale à Basse-Terre ;

Monsieur Jean-Christophe DELESTRÉES, directeur des services douaniers de 2ème classe, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre ;

Monsieur Guy NESTAR, inspecteur principal de 1ère classe, chef du pôle d'action économique de la direction régionale à Basse-Terre.

Madame Hélène SCOFFONI MAIGNANT inspecteur principal de 1ère classe, chef du pôle des Ressources Humaines à la direction régionale à Basse-Terre.

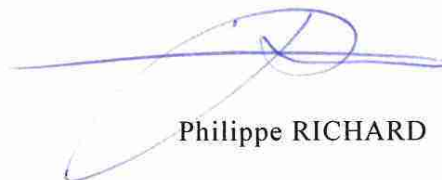
Monsieur Julien SCHAAL, inspecteur principal de 2ème classe, chef du pôle Gestion et Logistique ;

Monsieur Quentin SAVIGNAC, inspecteur principal de 2ème classe, chef divisionnaire à Basse-Terre

**Article 2 :** Toutes dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées.

**Article 3 :** Le secrétaire général de la préfecture, le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des douanes et droits indirects, sont chargés chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le directeur régional,



Philippe RICHARD

Direction Régionale des Douanes et des Droits indirects

971-2020-09-23-032

Décision du directeur régional des douanes de Guadeloupe  
portant délégation de signature

*Délégation de signature aux services*

## ANNEXE B

### DÉCISION DU DIRECTEUR RÉGIONAL

#### DE GUADELOUPE

#### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE <sup>1</sup>

VU le code des douanes de l'Union, le règlement délégué n° 2015/2446 de la Commission du 28 juillet 2015 et le règlement d'exécution n° 2015/2447 de la Commission du 24 novembre 2015 ;

VU le code des douanes ;

VU le code général des impôts, notamment ses annexes I, II et III et IV;

VU le livre des procédures fiscales ;

VU le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 modifié pris pour l'application du second aliéna de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles (ministres chargés des finances, de l'économie et de l'industrie), notamment son article 11 ;

VU le décret n° 2007-1665 du 26 novembre 2007 modifié relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

VU la décision de la directrice générale des douanes et droits indirects du 30 juin 2020;

**Article 1<sup>er</sup>** – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents du poste comptable dont les noms, prénoms et grades sont repris en annexe I-A de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans cette annexe dans la ligne où les noms, prénoms et grades de ces agents sont indiqués.

**Article 2** – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions les agents des services de direction dont les noms, prénoms et grades sont repris en annexe I-B de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les noms, prénoms et grades de ces agents sont indiqués.

**Article 3** – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents des divisions de BASSE-TERRE et POINTE-A-PITRE dont les noms, prénoms et grades sont repris en annexe I-C1 et I-C2 de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les noms, prénoms et grades de ces agents sont indiqués.

**Article 4** – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents des bureaux de douane de JARRY, POINTE-A-PITRE, RAIZET dont les noms, prénoms et grades sont repris en annexe I-D1 à I-D3 de la présente décision, pour les décisions

<sup>1</sup> Pour la délégation de signature des directeurs régionaux de Guyane, de Guadeloupe, de La Réunion et de Mayotte, les annexes II-A-B-C-D-E reprennent la liste des décisions administratives individuelles objet de la présente délégation, pour :

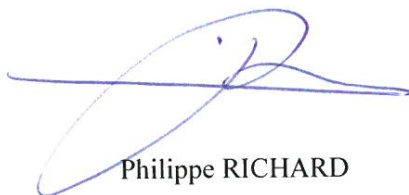
- A. Le poste comptable ;
- B. La direction régionale ;
- C. Les divisions ;
- D. Les bureaux de douane ;
- E. Les unités de surveillance.

administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les noms, prénoms et grades de ces agents sont indiqués.

**Article 5** – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents des unités de surveillance de RAIZET, BAIE-MAHAULT, PORT-LOUIS, SAINT-FRANCOIS, SAINT-MARTIN, GRAND-BOURG, BASSE-TERRE et DESHAIES dont les noms, prénoms et grades sont repris en annexe I-E1 à I-E8 de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les noms, prénoms et grades de ces agents sont indiqués.

**Article 6** – La présente décision et les annexes concernées, sont affichées/mises à disposition des usagers, dans la partie des locaux administratifs accessible au public.

Fait à BASSE-TERRE, le 23 septembre 2020



Philippe RICHARD

Date de l'affichage :

Driection Régionale des Douanes et des Droits indirects

971-2020-09-23-047

Délégation administrative individuelle pour la Brigade de  
surveillance extérieure de Baie-Mahault

*DAI accordées à la BSE de Baie-Mahault*



**ANNEXE à la décision du directeur régional de Guadeloupe du 23 septembre 2020**

**Annexe I – E-2**

**Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la BSE de Baie-Mahault , division de Pointe-à-Pitre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe**

Liste des autorités et agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature
5-II-1°			
2	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	GENE Alex IR3 CSDS LETIN Danielle CP CSDSA VIROLAN Sophie C2 CSDSA
5-I-118°			
11	Article 112 du code des douanes de l'Union	Ocrotte de facilités de paiement, en application de l'article 112 du code des douanes de l'Union	GENE Alex IR3 CSDS LETIN Danielle CP CSDSA VIROLAN Sophie C2 CSDSA
5-I-119°			
12	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement, en application des articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	GENE Alex IR3 CSDS LETIN Danielle CP CSDSA VIROLAN Sophie C2 CSDSA
5-II-9°			
18	Article 467 du code des douanes	Décisions de sanctions en matière de déclaration d'échanges de biens	GENE Alex IR3 CSDS LETIN Danielle CP CSDSA VIROLAN Sophie C2 CSDSA
19	Article R* 247-5-B du livre des procédures fiscales (LPF)	Décisions de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 467 du CD (1)	GENE Alex IR3 CSDS LETIN Danielle CP CSDSA VIROLAN Sophie C2 CSDSA
22	Article R* 247-5-C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI	GENE Alex IR3 CSDS LETIN Danielle CP CSDSA VIROLAN Sophie C2 CSDSA
5-I-73°			
47	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	GENE Alex IR3 CSDS LETIN Danielle CP CSDSA VIROLAN Sophie C2 CSDSA
5-I-75°			
49	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	GENE Alex IR3 CSDS LETIN Danielle CP CSDSA VIROLAN Sophie C2 CSDSA
5-I-83°			
57	Article 305 du règlement d'exécution	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	GENE Alex IR3 CSDS LETIN Danielle CP CSDSA VIROLAN Sophie C2 CSDSA
5-I-84°			
58	Article 304 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	GENE Alex IR3 CSDS LETIN Danielle CP CSDSA VIROLAN Sophie C2 CSDSA

10-2 bis 174	Règlement CE n° 1186/2009 du Conseil de 16/11/2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	<p>BARDOU Bastien, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe,          BENJAMIN Hugues, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe,          BERLON Jean-Pierre, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe,          BEUVE Yannick, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe,          BONOMI Tristan, agent de constatation principal de 1<sup>ère</sup> classe,          BOSCH Sébastien, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe,          CANGOU Judes, agent de constatation principal de 1<sup>ère</sup> classe,          CHAKORI Anouar, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe,          CREMIER Sébastien, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe,          DUQUESNOY Elodie, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe,          DYVRANDE Claude, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe,          ESNARD Max, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe,          GENE Alex, inspecteur régional de 3<sup>ème</sup> classe,          GENGOUL Arlette, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe,          HILAIRE Pierre-Marie, agent de constatation principal de 1<sup>ère</sup> classe,          HIPPOLYTE Rony, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe,          JOYEUX Doriane, agente de constatation principale de 2<sup>ème</sup> classe,          LANOIX David, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe,          LEBRUN Céline, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe,          LETIN Danielle, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe,          LETIN Danielle, contrôleur principale,          MAGNE Precilia, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe,          MIRAT Pascal, agent de constatation principal de 1<sup>ère</sup> classe,          PETRO Sylvie, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe,          SALAUN Jonathan, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe,          SYLVESTRE Yasmine, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe,          TOMICHE Régis-Youri, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe,          TURLAS Sylvie, agente de constatation principale de 2<sup>ème</sup> classe,          VIROLAN Sophie, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe,</p>
10-16° 176	Article 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au CGI	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	<p>BARDOU Bastien, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe,          BENJAMIN Hugues, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe,          BERLON Jean-Pierre, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe,          BELIVE Yannick, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe,          BONOMI Tristan, agent de constatation principal de 1<sup>ère</sup> classe,          BOSCH Sébastien, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe,          CANGOU Judes, agent de constatation principal de 1<sup>ère</sup> classe,          CHAKORI Anouar, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe,          CREMIER Sébastien, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe,          DUQUESNOY Elodie, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe,          DYVRANDE Claude, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe,          ESNARD Max, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe,          GENE Alex, inspecteur régional de 3<sup>ème</sup> classe,          GENGOUL Arlette, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe,          HILAIRE Pierre-Marie, agent de constatation principal de 1<sup>ère</sup> classe,          HIPPOLYTE Rony, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe,          JOYEUX Doriane, agente de constatation principale de 2<sup>ème</sup> classe,          LANOIX David, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe,          LEBRUN Céline, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe,          LETIN Danielle, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe,          LETIN Danielle, contrôleur principale,          MAGNE Precilia, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe,          MIRAT Pascal, agent de constatation principal de 1<sup>ère</sup> classe,          PETRO Sylvie, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe,          SALAUN Jonathan, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe,          SYLVESTRE Yasmine, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe,          TOMICHE Régis-Youri, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe,          TURLAS Sylvie, agente de constatation principale de 2<sup>ème</sup> classe,          VIROLAN Sophie, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe,</p>




<p><b>10-2 quater-0</b> 147</p>	<p>Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013</p>	<p>L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites</p>	<p>BARDOU Bastien, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, BENJAMIN Hugues, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe, BERLON Jean-Pierre, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, BEUVE Yannick, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe, BONOMI Tristan, agent de constatation principal de 1<sup>ère</sup> classe, BOSC Sébastien, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe, CANGOU Judes, agent de constatation principal de 1<sup>ère</sup> classe, CHAKORI Anouar, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, CREMIER Sébastien, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe, DUQUESNOY Elodie, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, DYVRANDE Claude, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe, ESNARD Max, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe, GENE Alex, inspecteur régional de 2<sup>ème</sup> classe, GENGOUL Arlette, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, HILAIRE Pierre-Marie, agent de constatation principal de 1<sup>ère</sup> classe, HIPPOLYTE Rony, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe, JOYEUX Doriane, agente de constatation principale de 2<sup>ème</sup> classe, LANOIX David, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe, LEBRUN Céline, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, LE GALL David, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, LETIN Daniëlle, contrôleur principale, MAGNE Precilia, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, MIRAT Pascal, agent de constatation principal de 1<sup>ère</sup> classe, PETRO Sylvie, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe, SALAUN Jonathan, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe, SYLVESTRE Yasmine, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, TOMICHE Regis-Youri, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe, TURLAS Sylvie, agente de constatation principale de 2<sup>ème</sup> classe, VIROLAN Sophie, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe,</p> <p>BARDOU Bastien, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, BENJAMIN Hugues, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe, BERLON Jean-Pierre, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, BEUVE Yannick, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe, BONOMI Tristan, agent de constatation principal de 1<sup>ère</sup> classe, BOSC Sébastien, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe, CANGOU Judes, agent de constatation principal de 1<sup>ère</sup> classe, CHAKORI Anouar, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, CREMIER Sébastien, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe, DUQUESNOY Elodie, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, DYVRANDE Claude, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe, ESNARD Max, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe, GENE Alex, inspecteur régional de 2<sup>ème</sup> classe, GENGOUL Arlette, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, HILAIRE Pierre-Marie, agent de constatation principal de 1<sup>ère</sup> classe, HIPPOLYTE Rony, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe, JOYEUX Doriane, agente de constatation principale de 2<sup>ème</sup> classe, LANOIX David, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe, LEBRUN Céline, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, LE GALL David, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, LETIN Daniëlle, contrôleur principale, MAGNE Precilia, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, MIRAT Pascal, agent de constatation principal de 1<sup>ère</sup> classe, PETRO Sylvie, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe, SALAUN Jonathan, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe, SYLVESTRE Yasmine, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, TOMICHE Regis-Youri, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe, TURLAS Sylvie, agente de constatation principale de 2<sup>ème</sup> classe, VIROLAN Sophie, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe,</p>
<p><b>10-2 quater-1</b> 148</p>	<p>Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI</p>	<p>La décision de prélèvement d'échantillons</p>	<p>BARDOU Bastien, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, BENJAMIN Hugues, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe, BERLON Jean-Pierre, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, BEUVE Yannick, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe, BONOMI Tristan, agent de constatation principal de 1<sup>ère</sup> classe, BOSC Sébastien, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe, CANGOU Judes, agent de constatation principal de 1<sup>ère</sup> classe, CHAKORI Anouar, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, CREMIER Sébastien, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe, DUQUESNOY Elodie, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, DYVRANDE Claude, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe, ESNARD Max, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe, GENE Alex, inspecteur régional de 2<sup>ème</sup> classe, GENGOUL Arlette, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, HILAIRE Pierre-Marie, agent de constatation principal de 1<sup>ère</sup> classe, HIPPOLYTE Rony, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe, JOYEUX Doriane, agente de constatation principale de 2<sup>ème</sup> classe, LANOIX David, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe, LEBRUN Céline, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, LE GALL David, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, LETIN Daniëlle, contrôleur principale, MAGNE Precilia, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, MIRAT Pascal, agent de constatation principal de 1<sup>ère</sup> classe, PETRO Sylvie, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe, SALAUN Jonathan, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe, SYLVESTRE Yasmine, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, TOMICHE Regis-Youri, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe, TURLAS Sylvie, agente de constatation principale de 2<sup>ème</sup> classe, VIROLAN Sophie, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe,</p>

<p>10-2 quater-2 149</p>	<p>Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI</p>	<p>La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon</p>	<p>BARDOU Bastien, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, BENJAMIN Hugues, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe, BERLON Jean-Pierre, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, BEUVE Yannick, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe, BONOMI Tristan, agent de constatation principal de 1<sup>ère</sup> classe, BOSC Sébastien, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe, CANGOU Judes, agent de constatation principal de 1<sup>ère</sup> classe, CHAKORI Anouar, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, CREMIER Sébastien, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe, DUQUESNOY Elodie, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, DYVRANDE Claude, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe, ESNARD Max, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe, GENE Alex, inspecteur régional de 3<sup>ème</sup> classe, GENGOUL Arlette, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, HILAIRE Pierre-Marie, agent de constatation principal de 1<sup>ère</sup> classe, HIPPOLYTE Rony, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe, JOYEUX Doriane, agente de constatation principale de 2<sup>ème</sup> classe, LANOIX David, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe, LEBRUN Céline, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, LE GALL David, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, LETIN Danièle, contrôleur principale, MAGNE Précilia, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, MIRAT Pascal, agent de constatation principal de 1<sup>ère</sup> classe, PETRO Sylvie, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe, SALAUN Jonathan, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe, SYLVESTRE Yasmine, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, TOMICHE Régis-Youri, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe, TURLAS Sylvie, agente de constatation principale de 2<sup>ème</sup> classe, VIROLAN Sophie, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe,</p>
<p>10-2 quater-3 150</p>	<p>Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI</p>	<p>La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes</p>	<p>BARDOU Bastien, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, BENJAMIN Hugues, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe, BERLON Jean-Pierre, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, BEUVE Yannick, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe, BONOMI Tristan, agent de constatation principal de 1<sup>ère</sup> classe, BOSC Sébastien, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe, CANGOU Judes, agent de constatation principal de 1<sup>ère</sup> classe, CHAKORI Anouar, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, CREMIER Sébastien, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe, DUQUESNOY Elodie, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, DYVRANDE Claude, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe, ESNARD Max, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe, GENE Alex, inspecteur régional de 3<sup>ème</sup> classe, GENGOUL Arlette, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, HILAIRE Pierre-Marie, agent de constatation principal de 1<sup>ère</sup> classe, HIPPOLYTE Rony, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe, JOYEUX Doriane, agente de constatation principale de 2<sup>ème</sup> classe, LANOIX David, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe, LEBRUN Céline, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, LE GALL David, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, LETIN Danièle, contrôleur principale, MAGNE Précilia, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, MIRAT Pascal, agent de constatation principal de 1<sup>ère</sup> classe, PETRO Sylvie, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe, SALAUN Jonathan, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe, SYLVESTRE Yasmine, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, TOMICHE Régis-Youri, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe, TURLAS Sylvie, agente de constatation principale de 2<sup>ème</sup> classe, VIROLAN Sophie, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe,</p>

<p>6-1° 167</p>	<p>Article 262 du CGI</p>	<p>Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation</p>	<p>BARDOU Bastien, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe,          BENJAMIN Hugues, contrôleur de 1<sup>er</sup> classe,          BERLON Jean-Pierre, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe,          BEUVE Yannick, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe,          BONOMI Tristan, agent de constatation principal de 1<sup>er</sup> classe,          BOSCH Sébastien, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe,          CANGOU Judes, agent de constatation principal de 1<sup>er</sup> classe,          CHAKORI Anouar, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe,          CREMIER Sébastien, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe,          DUQUESNOY Elodie, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe,          DYVRANDE Claude, contrôleur de 1<sup>er</sup> classe,          ESNARD Max, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe,          GENE Alex, inspecteur régional de 3<sup>ème</sup> classe,          GENGOUL Arlette, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe,          HILAIRE Pierre-Marie, agent de constatation principal de 1<sup>er</sup> classe,          HIPPOLYTE Rony, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe,          JOYEUX Doriane, agente de constatation principale de 2<sup>ème</sup> classe,          LANOIX David, contrôleur de 1<sup>er</sup> classe,          LEBRUN Céline, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe,          LE GALL David, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe,          LETIN Danielle, contrôleur principale,          MAGNE Precilia, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe,          MIRAT Pascal, agent de constatation principal de 1<sup>er</sup> classe,          PETRO Sylvie, contrôleur de 1<sup>er</sup> classe,          SALAUN Jonathan, agent de constatation principal de 2<sup>ème</sup> classe,          SYLVESTRE Yasmine, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe,          TOMICHE Régis-Youri, contrôleur de 1<sup>er</sup> classe,          TURLAS Sylvie, agente de constatation principale de 2<sup>ème</sup> classe,          VIROLAN Sophie, contrôleur de 1<sup>er</sup> classe.</p>
---------------------	---------------------------	-----------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Fait à Basse-Terre, le 23 septembre 2020

Le Directeur Régional  
  
 Philippe RICHARD

Driection Régionale des Douanes et des Droits indirects

971-2020-09-23-041

Délégation Administrative Individuelle pour la Brigade de  
Surveillance Extérieure de Basse-Terre

*DAI accordées à la BSE de Basse-Terre*

**ANNEXE à la décision du directeur régional de Guadeloupe du 23 septembre 2020**

**Annexe I – E – 7**

**Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de l'unité de surveillance de Basse-Terre, division de Basse-Terre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe**

Liste des autorités et agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

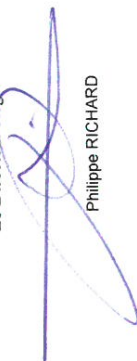
REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)
5-I-118° 11	Article 112 du code des douanes de l'Union	Ocramt de facilités de paiement, en application de l'article 112 du code des douanes de l'Union ;	M.REGENT Luvio CP, chef d'unité- Mme GUIEBA Gladys, C2, adjoint
5-I-120° 13	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	M.REGENT Luvio CP, chef d'unité- Mme GUIEBA Gladys, C2, adjoint
5-I-83° 57	Article 305 du règlement d'exécution	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	M.REGENT Luvio CP, chef d'unité- Mme GUIEBA Gladys, C2, adjoint
5-I-84° 58	Article 304 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	M.REGENT Luvio CP, chef d'unité- Mme GUIEBA Gladys, C2, adjoint
10-2 ter 145	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle (CPI)	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M.REGENT Luvio CP, chef d'unité- Mme GUIEBA Gladys, C2, adjoint
10-2 quater 146	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M.REGENT Luvio CP, chef d'unité- Mme GUIEBA Gladys, C2, adjoint
10-2 quater-0 147	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	M.REGENT Luvio CP, chef d'unité- Mme GUIEBA Gladys, C2, adjoint
10-2 quater-1 148	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	M.REGENT Luvio CP, chef d'unité- Mme GUIEBA Gladys, C2, adjoint
10-2 quater-2 149	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	M.REGENT Luvio CP, chef d'unité- Mme GUIEBA Gladys, C2, adjoint



<b>10-2 quater-3</b>	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées	M. REGENT Luvio CP, chef d'unité- Mme GUIEBA Gladys, C2, adjoint
150			
<b>6-1°</b>			
167	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	M. REGENT Luvio CP, chef d'unité- Mme GUIEBA Gladys, C2, adjoint
<b>TV-Z BIS</b>			
174	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	M. REGENT Luvio CP, chef d'unité- Mme GUIEBA Gladys, C2, adjoint
<b>10-16°</b>	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	M. REGENT Luvio CP, chef d'unité- Mme GUIEBA Gladys, C2, adjoint
176			

Fait à Basse-Terre, le 25 septembre 2020

Le Directeur Régional



Philippe RICHARD

Driection Régionale des Douanes et des Droits indirects

971-2020-09-23-040

Délégation administrative individuelle pour la Brigade de  
Surveillance Extérieure de Deshaies

*DAI accordées à la BSE de Deshaies*

**ANNEXE à la décision du directeur régional de Guadeloupe du 23 septembre 2020**

**Annexe I – E – 8**

**Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de l'unité de surveillance de Deshaies , division de Basse-Terre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe**

Liste des autorités et agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)
5-I-118° 11	Article 112 du code des douanes de l'Union	Ocrotte de facilités de paiement, en application de l'article 112 du code des douanes de l'Union ,	Mme GABALI Télise C1, chef d'unité – M. PASCALINE Xavier-C2, adjoint
5-I-120° 13	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	Mme GABALI Télise C1, chef d'unité – M. PASCALINE Xavier-C2, adjoint
5-I-43° 57	Article 305 du règlement d'exécution	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	Mme GABALI Télise C1, chef d'unité – M. PASCALINE Xavier-C2, adjoint
5-I-44° 58	Article 304 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	Mme GABALI Télise C1, chef d'unité – M. PASCALINE Xavier-C2, adjoint
10-2 ter 145	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle (CPI)	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	Mme GABALI Télise C1, chef d'unité – M. PASCALINE Xavier-C2, adjoint
10-2 quater 146	Articles 17, 18, 23 I, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	Mme GABALI Télise C1, chef d'unité – M. PASCALINE Xavier-C2, adjoint
10-2 quater-0 147	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	Mme GABALI Télise C1, chef d'unité – M. PASCALINE Xavier-C2, adjoint
10-2 quater-1 148	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	Mme GABALI Télise C1, chef d'unité – M. PASCALINE Xavier-C2, adjoint

10-2 quater-2 149	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	Mme GABALI Télise C1, chef d'unité – M. PASCALINE Xavier-C2, adjoint
10-2 quater-3 150 6-1° 167	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	Mme GABALI Télise C1, chef d'unité – M. PASCALINE Xavier-C2, adjoint
174	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	Mme GABALI Télise C1, chef d'unité – M. PASCALINE Xavier-C2, adjoint
176	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	Mme GABALI Télise C1, chef d'unité – M. PASCALINE Xavier-C2, adjoint
10-16° 176	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	Mme GABALI Télise C1, chef d'unité – M. PASCALINE Xavier-C2, adjoint

Fait à Basse-Terre, le 25 septembre 2020

Le Directeur Régional



Philippe RICHARD

Driection Régionale des Douanes et des Droits indirects

971-2020-09-23-046

Délégation administrative individuelle pour la Brigade de surveillance extérieure de Grand-Bourg de Marie-Galante

*DAI accordées à la BSE de Grand-Bourg de Marie-Galante*

## Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de l'unité de surveillance de Grand-Bourg, division de Pointe-à-Pitre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

Liste des autorités et agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)
5-1-118°	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement, en application de l'article 112 du code des douanes de l'Union.	MARTIN-PÉRIDIER Henri, CP, Chef d'unité Frank GALLIS, C2, Chef d'unité adjoint
5-1-120°	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué.	MARTIN-PÉRIDIER Henri, CP, Chef d'unité Frank GALLIS, C2, Chef d'unité adjoint
5-1-48°		Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	MARTIN-PÉRIDIER Henri, CP, Chef d'unité Frank GALLIS, C2, Chef d'unité adjoint
57	Article 305 du règlement d'exécution		
5-1-44°	Article 304 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	MARTIN-PÉRIDIER Henri, CP, Chef d'unité Frank GALLIS, C2, Chef d'unité adjoint
58	Article 304 du règlement d'exécution		
10-2 ter	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle (CPI)	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	MARTIN-PÉRIDIER Henri, CP, Chef d'unité Frank GALLIS, C2, Chef d'unité adjoint
145	Articles 17, 18, 23-1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI		
10-2 quater-0	Articles 17, 18, 23-1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	MARTIN-PÉRIDIER Henri, CP, Chef d'unité Frank GALLIS, C2, Chef d'unité adjoint
146			
10-2 quater-1	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	MARTIN-PÉRIDIER Henri, CP, Chef d'unité Frank GALLIS, C2, Chef d'unité adjoint
147			
10-2 quater-2	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	MARTIN-PÉRIDIER Henri, CP, Chef d'unité Frank GALLIS, C2, Chef d'unité adjoint
148			
10-2 quater-3	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	MARTIN-PÉRIDIER Henri, CP, Chef d'unité Frank GALLIS, C2, Chef d'unité adjoint
149			

10-2 quater-  
3

Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI

150

La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes

MARTIN-PÉRIDIER Henri, CP, Chef d'unité  
Frank GALLIS, C2, Chef d'unité adjoint

Fait à Basse-Terre, le 23 septembre 2020

Le Directeur Régional



Philippe RICHARD

Driection Régionale des Douanes et des Droits indirects

971-2020-09-23-045

Délégation administrative individuelle pour la Brigade de  
surveillance extérieure de Port-Louis

*DAI accordées à la BSE de Port-Louis*



**ANNEXE à la décision du directeur régional de Guadeloupe du 23 septembre 2020**

**Annexe I – E – 3**

**Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de l'unité de surveillance de Port-Louis, division de Pointe-à-Pitre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe**

Liste des autorités et agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)
5-1-118° 11	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement, en application de l'article 112 du code des douanes de l'Union ;	TURNÉY Jordana, CDU, C1 ZEDOUAR Erick, CDUA, C2 SEGONDY Luc, C1 LEYRAT Fabien, C2
5-1-120° 13	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	TURNÉY Jordana, CDU, C1 ZEDOUAR Erick, CDUA, C2 SEGONDY Luc, C1 LEYRAT Fabien, C2
5-1-83° 57	Article 305 du règlement d'exécution	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	TURNÉY Jordana, CDU, C1 ZEDOUAR Erick, CDUA, C2 SEGONDY Luc, C1 LEYRAT Fabien, C2
5-1-84° 58	Article 304 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	TURNÉY Jordana, CDU, C1 ZEDOUAR Erick, CDUA, C2 SEGONDY Luc, C1 LEYRAT Fabien, C2
10-2 ter 145	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle (CPI)	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	TURNÉY Jordana, CDU, C1 ZEDOUAR Erick, CDUA, C2 SEGONDY Luc, C1 LEYRAT Fabien, C2
10-2 quater 0 147	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	TURNÉY Jordana, CDU, C1 ZEDOUAR Erick, CDUA, C2 SEGONDY Luc, C1 LEYRAT Fabien, C2
10-2 quater- 1 148	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	TURNÉY Jordana, CDU, C1 ZEDOUAR Erick, CDUA, C2 SEGONDY Luc, C1 LEYRAT Fabien, C2
10-2 quater- 2 149	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	TURNÉY Jordana, CDU, C1 ZEDOUAR Erick, CDUA, C2 SEGONDY Luc, C1 LEYRAT Fabien, C2

10-2 quater-3	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	TURNÉY Jordana, CDU, C1 ZEDOUAR Erick, CDUA, C2 SEGONDY Luc, C1 LEYRAT Fabien, C2
150 6-1° 167	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	TURNÉY Jordana, CDU, C1 ZEDOUAR Erick, CDUA, C2 SEGONDY Luc, C1 LEYRAT Fabien, C2
174	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	TURNÉY Jordana, CDU, C1 ZEDOUAR Erick, CDUA, C2 SEGONDY Luc, C1 LEYRAT Fabien, C2
10-16° 176	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	TURNÉY Jordana, CDU, C1 ZEDOUAR Erick, CDUA, C2 SEGONDY Luc, C1 LEYRAT Fabien, C2

Fait à Basse-Terre, le 23 septembre 2020

Le Directeur Régional



Philippe RICHARD

Direction Régionale des Douanes et des Droits indirects

971-2020-09-23-044

Délégation administrative individuelle pour la Brigade de  
surveillance extérieure de Saint-François

*DAI accordées à la BSE de Saint-François*

## Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de l'unité de surveillance de Saint-François, division de Pointe-à-Pitre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

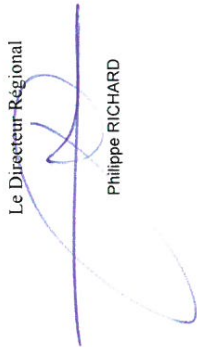
Liste des autorités et agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)
5-I-118° 11	Article 112 du code des douanes de l'Union	Ocroti de facilités de paiement, en application de l'article 112 du code des douanes de l'Union	JUDITHFrédéric,Cdu,CP HOLMENSCHLAGER Myriam Cdu,CI ROBERT-GARNIER Louis Chef d'équipe,CI
5-I-120° 13	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	JUDITHFrédéric,Cdu,CP HOLMENSCHLAGER Myriam Cdu,CI ROBERT-GARNIER Louis Chef d'équipe,CI
5-I-84° 58	Article 304 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	JUDITHFrédéric,Cdu,CP HOLMENSCHLAGER Myriam Cdu,CI ROBERT-GARNIER Louis Chef d'équipe,CI
10-2 ter 145	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle (CPI)	La retenue et la suspension de la manlevée des marchandises présumées contrefaisantes	JUDITHFrédéric,Cdu,CP HOLMENSCHLAGER Myriam Cdu,CI ROBERT-GARNIER Louis Chef d'équipe,CI
10-2 quater-0 147	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La manlevée des marchandises présumées contrefaisantes	JUDITHFrédéric,Cdu,CP HOLMENSCHLAGER Myriam Cdu,CI ROBERT-GARNIER Louis Chef d'équipe,CI
10-2 quater-1 148	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	JUDITHFrédéric,Cdu,CP HOLMENSCHLAGER Myriam Cdu,CI ROBERT-GARNIER Louis Chef d'équipe,CI
10-2 quater-2 149	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	JUDITHFrédéric,Cdu,CP HOLMENSCHLAGER Myriam Cdu,CI ROBERT-GARNIER Louis Chef d'équipe,CI
10-2 quater-3 150	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	JUDITHFrédéric,Cdu,CP HOLMENSCHLAGER Myriam Cdu,CI ROBERT-GARNIER Louis Chef d'équipe,CI
6-1° 167	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	JUDITHFrédéric,Cdu,CP HOLMENSCHLAGER Myriam Cdu,CI ROBERT-GARNIER Louis Chef d'équipe,CI
	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	JUDITHFrédéric,Cdu,CP HOLMENSCHLAGER Myriam Cdu,CI ROBERT-GARNIER Louis Chef d'équipe,CI

174	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	JUDITH Frédéric, Cdu, CP HOLMENSCHLAGER Myriam Cdua, CI ROBERT-GARNIER Louis Chef d'équipe, CI
10-16° 176	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	JUDITH Frédéric, Cdu, CP HOLMENSCHLAGER Myriam Cdua, CI ROBERT-GARNIER Louis Chef d'équipe, CI

Fait à Basse-Terre, le 23 septembre 2020

Le Directeur Régional



Philippe RICHARD

Direction Régionale des Douanes et des Droits indirects

971-2020-09-23-038

Délégation administrative individuelle pour la Brigade de  
Surveillance Extérieure de Saint-Martin

*DAI accordées à la BSE de Saint-Martin*

**ANNEXE à la décision du directeur régional de Guadeloupe du 23 septembre 2020**

**Annexe I – E – 5**

**Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de l'unité de surveillance de Saint-Martin , division de Basse-Terre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe**

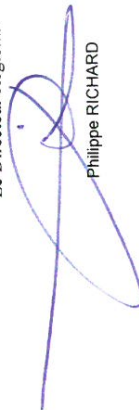
Liste des autorités et agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)
5-I-118° 11	Article 112 du code des douanes de l'Union	Ocrotti de facilités de paiement, en application de l'article 112 du code des douanes de l'Union ;	M.JACOB Frédéric, Insp, Chef d'unité – M.DUMONT Marc, CP, Adjoint
5-I-120° 13	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	M.JACOB Frédéric, Insp, Chef d'unité – M.DUMONT Marc, CP, Adjoint
5-I-83° 57	Article 305 du règlement d'exécution	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	M.JACOB Frédéric, Insp, Chef d'unité – M.DUMONT Marc, CP, Adjoint
5-I-84° 58	Article 304 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	M.JACOB Frédéric, Insp, Chef d'unité – M.DUMONT Marc, CP, Adjoint
10-2 ter 145	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle (CPI)	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M.JACOB Frédéric, Insp, Chef d'unité – M.DUMONT Marc, CP, Adjoint
10-2 quater 146	Articles 17, 18, 23-1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M.JACOB Frédéric, Insp, Chef d'unité – M.DUMONT Marc, CP, Adjoint
10-2 quater-0 147	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	M.JACOB Frédéric, Insp, Chef d'unité – M.DUMONT Marc, CP, Adjoint
10-2 quater-1 148	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	M.JACOB Frédéric, Insp, Chef d'unité – M.DUMONT Marc, CP, Adjoint
10-2 quater-2 149	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	M.JACOB Frédéric, Insp, Chef d'unité – M.DUMONT Marc, CP, Adjoint

<b>10-2 quater-3</b>	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	M.JACOB Frédéric, Insp, Chef d'unité – M.DUMONT Marc, CP, Adjoint
150			
<b>6-1°</b>			
167	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	M.JACOB Frédéric, Insp, Chef d'unité – M.DUMONT Marc, CP, Adjoint
<b>10-2 BIS</b>			
174	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	M.JACOB Frédéric, Insp, Chef d'unité – M.DUMONT Marc, CP, Adjoint
<b>10-16°</b>			
176	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	M.JACOB Frédéric, Insp, Chef d'unité – M.DUMONT Marc, CP, Adjoint

Fait à Basse-Terre, le 25 septembre 2020

Le Directeur Régional



Philippe RICHARD



Driection Régionale des Douanes et des Droits indirects

971-2020-09-23-039

Délégation administrative individuelle pour la Brigade de  
Surveillance Extérieure du Raizet

*DAI accordées à la BSE du Raizet*

ANNEXE à la décision du directeur régional de Guadeloupe du 23 septembre 2020

Annexe I – E – 1

Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la BSE du Raizet, division de Bass-Terre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature
5-1-1° 2	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint
5-1-111° 4	Articles 89 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant, en application des articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	Mme GALVANI Marie-Line, Insp, CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, SALYERES Yvonne C,2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C 2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-1-112° 5	Article 95 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	Autorisation de dispense de garantie, en application de l'article 95 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	Mme GALVANI Marie-Line, Insp, CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, SALYERES Yvonne C,2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C 2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-1-113° 6	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers, en application de l'article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Mme GALVANI Marie-Line, Insp, CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, SALYERES Yvonne C,2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C 2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe

5-I-114° 7	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution	Fixation du montant de la garantie, en application des articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP. Adjoint – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe. SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, CI chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, CI, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-I-115° 8	Articles 82 du règlement délégué et 151 du règlement d'exécution	Agrément et révocation des cautions, en application de l'article 94 du code des douanes de l'Union, des articles 82 du règlement délégué et 151 du règlement d'exécution	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP. Adjoint – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe. SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, CI chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, CI, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-I-116° 9	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Agrément du mode de garantie et de la garantie proposée, en application des articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP. Adjoint – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe. SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, CI chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, CI, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-I-117° 10	Article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué	Libération de la garantie, en application de l'article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP. Adjoint – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe. SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, CI chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, CI, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-I-118° 11	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement, en application de l'article 112 du code des douanes de l'Union	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP. Adjoint – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe. SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, CI chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, CI, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe

<p><b>5-I-119°</b> 12</p>	<p>Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union</p>	<p>Report de paiement, en application des articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union</p>	<p>Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, CI chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, CI, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUJ Meddy, C2, chef d'équipe</p>
<p><b>5-I-120°</b> 13</p>	<p>Article 114 du code des douanes de l'Union</p>	<p>Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué</p>	<p>Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, CI chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, CI, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUJ Meddy, C2, chef d'équipe</p>
<p><b>5-II-8°</b> 14</p>	<p>Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1° du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014</p>	<p>Remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane</p>	<p>Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, CI chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, CI, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUJ Meddy, C2, chef d'équipe</p>
<p><b>5-II-9°</b> 15</p>	<p>Articles R*208-3 et L208 du LPP</p>	<p>Remboursement à un contribuable, en application de l'article L208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties</p>	<p>Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, CI chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, CI, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUJ Meddy, C2, chef d'équipe</p>
<p><b>5-II-9°</b> 18</p>	<p>Article 467 du code des douanes</p>	<p>Décisions de sanctions en matière de déclaration d'échanges de biens</p>	<p>Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, CI chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, CI, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUJ Meddy, C2, chef d'équipe</p>

19	Article R* 247-5-B du livre des procédures fiscales (LPF)	Décisions de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 467 du CD (1)	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, CI chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, CI, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
6-5° 20	Article 1788 A du code général des impôts (CGI )	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, CI chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, CI, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
10-3° 21	Article 40 de la loi n°2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, CI chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, CI, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
22	Article R* 247-5-C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, CI chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, CI, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe

5-I-110° 23	Article 155 du règlement délégué ;	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe SALLYERES Yvonne C,2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C 2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, CI chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, CI, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUJ Meddy, C2, chef d'équipe
5-I-50° 24	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe SALLYERES Yvonne C,2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C 2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, CI chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, CI, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUJ Meddy, C2, chef d'équipe
5-I-51° 25	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe SALLYERES Yvonne C,2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C 2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, CI chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, CI, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUJ Meddy, C2, chef d'équipe
5-I-52° 26	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe SALLYERES Yvonne C,2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C 2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, CI chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, CI, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUJ Meddy, C2, chef d'équipe

5-1-53° 27	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C.2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, CI chef d'équipe, EURANIE Fanny, C.2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, CI, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C.2, chef d'équipe; REGULIER Olivier, C.2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C.2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C.2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C.2, chef d'équipe
5-1-54° 28	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C.2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, CI chef d'équipe, EURANIE Fanny, C.2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, CI, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C.2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C.2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C.2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C.2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C.2, chef d'équipe
5-1-55° 29	Article 179 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C.2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, CI chef d'équipe, EURANIE Fanny, C.2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, CI, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C.2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C.2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C.2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C.2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C.2, chef d'équipe
5-1-56° 30	Article 18 du code des douanes de l'Union et arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C.2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, CI chef d'équipe, EURANIE Fanny, C.2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, CI, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C.2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C.2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C.2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C.2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C.2, chef d'équipe
5-1-57° 31	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autonisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C.2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, CI chef d'équipe, EURANIE Fanny, C.2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, CI, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C.2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C.2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C.2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C.2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C.2, chef d'équipe

5-1-58° 32	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, SALYERES Yvonne C,2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C 2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-1-59° 33	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué ;	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, SALYERES Yvonne C,2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C 2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-1-60° 34	Article 238 du règlement d'exécution	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane en dehors des jours et heures d'ouverture du bureau de douane	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, SALYERES Yvonne C,2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C 2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-1-61° 35	Article 332 (paragraphe 3) du règlement d'exécution	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, SALYERES Yvonne C,2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C 2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-1-62° 36	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, SALYERES Yvonne C,2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C 2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe



5-1-43 <sup>o</sup> 37	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union ;	Autorisations de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-1-44 <sup>o</sup> 38	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisations de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-1-45 <sup>o</sup> 39	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisations de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-1-46 <sup>o</sup> 40	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisations d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-1-47 <sup>o</sup> 41	Article 9 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 7 du règlement délégué	Ocrot du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe

5-L-69° 42	Article 147 du règlement délégué ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, SAL YERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-L-69° 43	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, SAL YERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-L-70° 44	Article 115 du règlement délégué ;	Agrement des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, SAL YERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-L-71° 45	Article 243 du règlement d'exécution	Autorisation de réviser la déclaration après octroi de la main levée aux marchandises	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, SAL YERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-L-72° 46	Articles 129-et-130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, SAL YERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe

5-1-73° 47	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-1-74° 48	Article 146 du code des douanes de l'Union et de l'article 192 du règlement d'exécution	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-1-75° 49	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-1-76° 50	Article 148 du code des douanes de l'Union et 191 du règlement d'exécution	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-1-77° 51	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe

5-1-78° 52	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SAL YERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-1-79° 53	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SAL YERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-1-80° 54	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SAL YERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-1-81° 55	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SAL YERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-1-82° 56	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SAL YERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe

54-83° 57	Article 305 du règlement d'exécution	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe; REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
54-84° 58	Article 304 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
54-85° 59	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
54-86° 60	Article 291 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
54-87° 61	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 186 et 187 du règlement délégué et 15 du règlement d'exécution	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe

5-1-88° 62	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union européenne et 197 du règlement délégué	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-1-88° H4 63	Article 233 § 4 c) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transit en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-1-89° 64	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué et 15 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-1-90° 65	Articles 186 et 187 du règlement délégué ;	197 Décisions relatives au statut de destination agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-1-91° 66	Article 275 du règlement d'exécution	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe

5-L-92 <sup>a</sup>	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe. MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
67			
5-L-93	Article 199 du règlement d'exécution	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe. MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
68			
5-L-94 <sup>b</sup>	Article 204 du règlement d'exécution	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe. MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
69			
5-L-95 <sup>c</sup>	Article 128 du règlement délégué	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe. MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
70			
5-L-96 <sup>c</sup>	Article 123 du règlement délégué	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe. MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
71			

5-I-97° 72	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C 2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, C1 Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe
5-I-98° 73	Article 213 du règlement d'exécution	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C 2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, C1 Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe
5-I-99° 74	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 240 à 241 du règlement délégué et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C 2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, C1 Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe
5-I-100° 75	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 240 à 241 du règlement délégué et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint
5-I-101° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243, du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint
5-I-102° 77	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243 du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint
5-I-103° 78	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 239 du règlement délégué et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint
5-I-104° 79	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 239 du règlement délégué et 259 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint



5-I-105°	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 201 à 203 du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	Mme GALVANI Marie-Line, IR3. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint
80			
5-I-106°	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 201 à 203 du règlement délégué et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	Mme GALVANI Marie-Line, IR3. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint
81			
5-I-107°	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 250 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 204 à 238 du règlement délégué et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	Mme GALVANI Marie-Line, IR3. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint
82			
5-I-108°	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 204 à 238 du règlement délégué et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	Mme GALVANI Marie-Line, IR3. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint
83			
5-I-109°	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C 2, chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
84			
10-1 bis	Articles 85 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrement des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scelllement douanier	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C 2, chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
85			
10-2°	Règlement (UE) n° 113/2010 de la commission du 9 février 2010 mettant en œuvre le règlement (CE) n° 471/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant les statistiques communautaires relatives au commerce extérieur avec les pays tiers, pour ce qui est des échanges visés, de la définition des données, de l'établissement de statistiques du commerce par caractéristiques des entreprises et par monnaie de facturation, et des biens ou mouvements particuliers	Autorisation d'exportation d'ensembles industriels,	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C 2, chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
86			

10-17° 87	Article 1er de l'article du 24 décembre 2002 pris pour l'application du décret n° 2002-491 du 5 avril 2002 relatif aux procédures simplifiées de dédouanement et restaurant la procédure simplifiée de dédouanement des envois express ;	Octroi de la procédure de dédouanement des envois express	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-F-121° 88	Article 199 du CDU	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'Etat des marchandises non Union ou sous destination particulière	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-F-124°91	Article 120 du règlement délégué n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régionale	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-F-125° 92	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des exploitations de stockage temporaire	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
10 quater 1° 93	Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.	Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects Lorsque les bureaux directeurs interrégionaux, est complété le directeur régional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe

10 quater 2° 94	Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe
10 quater 3° 95	Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe
5-I-1° 96	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits, en application de l'article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe
5-I-2° 97	Article 177 du règlement d'exécution	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits, en application de l'article 177 du règlement d'exécution	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint
5-I-3° 98	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane, en application de l'article 116 du code des douanes de l'Union	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe

5-L-4° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union et des articles 13 et 97 du règlement délégué	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits en application de l'article 116 du code des douanes de l'Union et des articles 13 et 97 du règlement délégué	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-L-5° 100	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-L-6° 101	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-L-7° 102	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-L-8° 103	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restées sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint
5-L-9° 104	Article 64 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe

<p>5-1-10° 105</p>	<p>Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution</p>	<p>Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faite de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés.</p>	<p>Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Maddy, C2, chef d'équipe</p>
<p>5-1-11° 106</p>	<p>Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution</p>	<p>Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires</p>	<p>Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Maddy, C2, chef d'équipe</p>
<p>5-1-12° 107</p>	<p>Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution</p>	<p>Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union</p>	<p>Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Maddy, C2, chef d'équipe</p>
<p>5-1-13° 108</p>	<p>Article 68 paragraphe 5 a) du règlement d'exécution</p>	<p>Délivrance du statut d'exportateur agréé conformément à l'article 67 du règlement d'exécution pour pouvoir agir en tant qu'exportateur enregistré conformément à l'article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution.</p>	<p>Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Maddy, C2, chef d'équipe</p>
<p>5-1-14° 109</p>	<p>Article 68 paragraphe 5 b) du règlement d'exécution</p>	<p>Extension d'une autorisation d'exportateur agréé pour que l'exportateur puisse agir en tant qu'exportateur enregistré</p>	<p>Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Maddy, C2, chef d'équipe</p>

5-1-15° 110	Article 68 paragraphe 5 dernier alinéa du règlement d'exécution	Enregistrement de l'exportateur agréé comme exportateur enregistré	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe SAL.YERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, CI chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, CI, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe; VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, YIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-1-16° 111	Article 69 du règlement d'exécution ;	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe SAL.YERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, CI chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, CI, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, YIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-1-17° 112	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution ;	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme GALVANI Marie-Line, IR3. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint
5-1-18° 113	Article 77 paragraphes 4, 5 et 6 du règlement d'exécution (jusqu'au 31 décembre 2017)	Octroi du statut d'exportateur agréé aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme GALVANI Marie-Line, IR3. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint
5-1-19° 114	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution ;	Attribution par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme GALVANI Marie-Line, IR3. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint
5-1-20° 115	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré-expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un État membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme GALVANI Marie-Line, IR3. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint
5-1-21° 116	Article 89 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution	Revocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré	Mme GALVANI Marie-Line, IR3. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint
5-1-22° 117	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe SAL.YERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, CI chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, CI, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, YIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe

<p>5-1-23° 118</p>	<p>Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution</p>	<p>Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué</p>	<p>Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe</p>
<p>5-1-24° 119</p>	<p>Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution</p>	<p>Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées</p>	<p>Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe</p>
<p>5-1-25° 120</p>	<p>Article 96 du règlement d'exécution</p>	<p>Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers</p>	<p>Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe</p>
<p>5-1-26° 121</p>	<p>Article 97 du règlement d'exécution</p>	<p>Ocroti du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées</p>	<p>Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe</p>
<p>5-1-27° 122</p>	<p>Article 103 du règlement d'exécution</p>	<p>Ocroti du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées</p>	<p>Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe</p>

5-I-28° 123	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C 2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe
5-I-29° 124	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution	Autorisation d'envois échelonnés	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C 2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe
5-I-30° 125	Article 106 du règlement d'exécution	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C 2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe
5-I-31° 126	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C 2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe
5-I-32° 127	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires, en application de l'article	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C 2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe
5-I-33° 128	Article 116 du règlement d'exécution ;	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint
5-I-34° 129	Article 117 du règlement d'exécution	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>o posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint
5-I-35° 130	Article 118 du règlement d'exécution	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint



5-I-36° 131	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Révocation du statut d'exportateur agréé	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint
5-I-37° 132	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint
5-I-38° 133	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint
5-I-39° 134	Article 122 du règlement d'exécution	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-I-40° 135	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-I-41° 136	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-I-42° 137	Article 58 du règlement délégué	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-I-43° 138	Article 70 du règlement délégué	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe

5-1-14° 139	Article 22 du code des douanes de l'Union européenne	Décision en matière de valeur en douane,	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-1-16° 140	Article 132 du règlement d'exécution	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-1-16° 141	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-1-17° 142	Article 140 du règlement d'exécution	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-1-18° 143	Article 6 du règlement délégué (UE) de la Commission du 17 décembre 2015 complétant en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué	Dispense de présentation du formulaire DV1	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe

54-49 <sup>e</sup> 144	Article 177 du code des douanes de l'Union et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mine BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
10-2 ter 145	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle (CPI)	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mine BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
10-2 quater 146	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mine BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
10-2 quater-0 147	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mine BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
10-2 quater-1 148	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mine BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe; MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe

10-2 quater-2 149	Articles 23.1., 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe SALLYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI, chef d'équipe. MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, CI chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, CI, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
10-2 quater-3 150	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe SALLYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI, chef d'équipe. MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, CI chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, CI, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-II-2° 151	Article 158 septies du code des douanes	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe SALLYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI, chef d'équipe. MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, CI chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, CI, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-II-4° 152	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe SALLYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI, chef d'équipe. MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, CI chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, CI, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe
5-II-7° 153	Article 266 décrets-alméas 1 et 3 et article 1 <sup>er</sup> du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes (La DGDDI demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composée déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2020.)	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe SALLYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI, chef d'équipe. MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, CI chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, CI, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUL Meddy, C2, chef d'équipe

10-22° 154	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article 1er du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Octroi d'un remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation,	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALLYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C2, chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUJ Meddy, C2, chef d'équipe
10-27° 155	Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 relatif au régime de l'usine exercée	Autorisation de réintégration de produits énergétiques sous le régime de l'usine exercée	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALLYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C2, chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUJ Meddy, C2, chef d'équipe
10-29° 156	Article 6 de l'arrêté du 17 décembre 2015 fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification et renouvellement des autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant maritime, en application de l'article	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint
10-30° 157	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification, renouvellement des autorisations de constitution de stockages spéciaux de carburant maritime, en application de l'article	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint
10-45° 158	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint
10-46° 159	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALLYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C2, chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAUJ Meddy, C2, chef d'équipe

10-49° 160	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 fixant les modalités d'application de c) du 1 de l'article 365 bis du code des douanes relatif à l'octroi de la taxe intérieure de consommation pour les produits énergétiques liquides comme carburant ou combustible pour le transport de marchandises sur les voies navigables intérieures	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe
10-50° 161	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe
10-51° 162	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales.	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe
10-52° 163	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe
10-53° 164	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales.	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphanie, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Daumiphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe

10-54° 165	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe
5-115° 166	Article 229 du CD	Autorisation de changement de nom des navires francisés	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe
6-1° 167	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe
6-2° 168	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe	Mme GALVANI Marie-Line, IR3 CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint
6-3° 169	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe	
6-4° 170	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe	
6-4° bis 171	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe	
9 172	Article 1° du décret n° 2017-974 du 10 mai 2017	Délivrance de l'acte de francisation d'un navire	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe

5-II-10° 173	Article 237 du code des douanes	Décision de délivrance du passeport aux navires de plaisance battant pavillon étranger.	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe
10-2 bis 174	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe
10-4° 175	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe
10-16° 176	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe
10-26° 177	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe



178	Article 319 CGI (2)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe
179	Article 412 alinéa 2 CGI (2)	Agrément des emplacements de vinage	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe
180	Article L29 LPP CGI (2)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe
8 181	Article 3-4, 1 <sup>er</sup> alinéa et II 1 <sup>er</sup> alinéa du décret n° 66-564 du 29 juillet 1966	Agrément des véhicules destinés au transport et des magasins de stockage de farines en vrac	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe
182	Article 289-8 <sup>o</sup> annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe

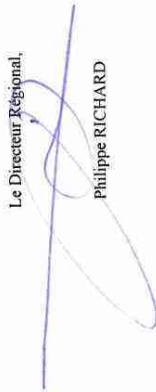
183	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrin C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe
184	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrin C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe
185	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrin C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe
186	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrin C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe
187	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédrin C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe

188	Article 289-58° annexe II du CGI	<p>Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodecimes et 56 J terdecies de l'annexe IV au même code</p>	<p>Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe</p>
189	Article 289-59° annexe II du CGI	<p>Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;</p>	<p>Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1, chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe</p>
190	Article 289-60° annexe II du CGI	<p>Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre ; en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code</p>	<p>Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe</p>
191	Article 289-61° annexe II du CGI	<p>Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;</p>	<p>Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe</p>
192	Article 289-62° annexe II du CGI	<p>Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code</p>	<p>Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1, chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe</p>

193	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe
194	Article 289-64° annexe II du CGI	Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe
195	Article 289-65° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV au code général des impôts	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe
196	Article 289-66° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.CARTA Stéphane, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe SALYERES Yvonne C.2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CP chef d'équipe, DESBOIS Marie-Estelle C.2 chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe, CARAIBE Dauniphane, C1 chef d'équipe, EURANIE Fanny, C2, chef d'équipe, GINESTET Dominique, C1, chef d'équipe, MALAHEL Sophie, C2, chef d'équipe, REGULIER Olivier, C2, chef d'équipe, VERMERSCH Carole, C2, chef d'équipe, VIGUIER Elisabeth, C2, EMCAS, ZIGAU, Meddy, C2, chef d'équipe

Fait à Basse-Terre, le 25 septembre 2020

Le Directeur Régional,



Philippe RICHARD



Direction Régionale des Douanes et des Droits indirects

971-2020-09-23-037

Délégation administrative individuelle pour le bureau du  
Raizet

*DAI accordées au bureau du Raizet*

ANNEXE à la décision du directeur régional de Guadeloupe du 23 septembre 2020			
			Annexe I – D – 3
			Délégation des décisions administratives individuelles au niveau du bureau du Raizet, division de Basse-Terre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe
			Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe
REF	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature
5-I-110°	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
5-I-111°	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant, en application des articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
5-I-112°	Article 95 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	Autorisation de dispense de garantie, en application de l'article 95 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
5-I-113°	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers, en application de l'article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
5-I-114°	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution	Fixation du montant de la garantie, en application des articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
5-I-115°	Articles 82 du règlement délégué et 151 du règlement d'exécution	Agrement et révocation des cautions, en application de l'article 94 du code des douanes de l'Union, des articles 82 du règlement délégué et 151 du règlement d'exécution	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
5-I-116°	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Agrement du mode de garantie et de la garantie proposée, en application des articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
5-I-117°	Article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué	Libération de la garantie, en application de l'article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
5-I-118°	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement, en application de l'article 112 du code des douanes de l'Union	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
5-I-119°	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement, en application des articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
5-I-120°	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précétement appliqué	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
5-II-8°	Articles 332 §1, 332 bis et 332 ter du CD et article 1° du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal

15		Articles R*208-3 et L208 du LPF	Remboursement à un contribuable, en application de l'article L.208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
5-II-9° 18		Article 467 du code des douanes	Décisions de sanctions en matière de déclaration d'échanges de biens	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
19		Article R* 247-5-B du livre des procédures fiscales (L.PF)	Décisions de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 467 du CD (1)	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
6-5° 20		Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
10-3° 21		Article 40 de la loi n°2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
22		Article R* 247-5-C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, C1, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme MARIIGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
5-I-110° 23		Article 155 du règlement délégué ;	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, C1, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme MARIIGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
5-I-50° 24		Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, C1, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme MARIIGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1



5-1-51°	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises	MESNARD Joubert, IK3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNEL A Gilles, ACPI
5-1-52°	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises.	MESNARD Joubert, IK3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNEL A Gilles, ACPI
5-1-53°	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire	MESNARD Joubert, IK3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNEL A Gilles, ACPI
5-1-54°	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national	MESNARD Joubert, IK3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNEL A Gilles, ACPI

5-I-56° 29	Article 179 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire	MESNARD Joubert, IR3 - chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1 M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
5-I-56° 30	Article 18 du code des douanes de l'Union et arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane	MESNARD Joubert, IR3 - chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
5-I-56° 31	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée.	MESNARD Joubert, IR3 - chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
5-I-56° 32	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	MESNARD Joubert, IR3 - chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1

5-1-59° 33	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué ;	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation.	MESNARD Joubert, IK3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, C1, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguiette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, C1, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1 M.ESNARD Joubert, IK3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, C1, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguiette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, C1, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
5-1-60° 34	Article 238 du règlement d'exécution	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane en dehors des jours et heures d'ouverture du bureau de douane	M.ESNARD Joubert, IK3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, C1, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguiette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, C1, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
5-1-61° 35	Article 332 (paragraphe 3) du règlement d'exécution	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	M.ESNARD Joubert, IK3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, C1, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguiette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, C1, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
5-1-62° 36	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	M.ESNARD Joubert, IK3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, C1, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguiette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, C1, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1

5-143° 37	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1 M. MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
5-144° 38	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	M. MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
5-145° 39	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	M. MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
5-146° 40	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	M. MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1

5-1-67° 41	Article 9 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 7 du règlement délégué	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	MESNARD Joubert, IK3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1 MESNARD Joubert, IK3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
5-1-68° 42	Article 147 du règlement délégué ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
5-1-69° 43	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1 MESNARD Joubert, IK3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
5-1-70° 44	Article 115 du règlement délégué ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1

5-1-71° 45	Article 243 du règlement d'exécution	Autonisation de réviser la déclaration après octroi de la main levée aux marchandises	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1 MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
5-1-72° 46	Articles 129 et 130 du code des douanes de l'Union	Autonisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
5-1-73° 47	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autonisation de déchargement ou de transbordement	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
5-1-74° 48	Article 146 du code des douanes de l'Union et de l'article 192 du règlement d'exécution	Autonisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1

<p><b>S-I-75°</b> 49</p>	<p>Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union</p>	<p>Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière</p>	<p>MESNARD Joubert, IR3 - chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguiette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARIIGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1</p>
<p><b>S-I-76°</b> 50</p>	<p>Article 148 du code des douanes de l'Union et 191 du règlement d'exécution</p>	<p>Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français</p>	<p>MESNARD Joubert, IR3 - chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguiette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARIIGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1</p>
<p><b>S-I-77°</b> 51</p>	<p>Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution</p>	<p>Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire</p>	<p>MESNARD Joubert, IR3 - chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguiette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARIIGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1</p>
<p><b>S-I-78°</b> 52</p>	<p>Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union</p>	<p>Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire</p>	<p>MESNARD Joubert, IR3 - chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguiette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARIIGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1</p>

S-I-79° 53	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	<p>MESNARD Joubert, IR3 - chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, C1, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguiette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme MARIIGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1</p>
S-I-80° 54	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	<p>MESNARD Joubert, IR3 - chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, C1, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguiette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme MARIIGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1</p>
S-I-81° 55	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	<p>MESNARD Joubert, IR3 - chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, C1, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguiette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme MARIIGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1</p>
S-I-82° 56	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	<p>MESNARD Joubert, IR3 - chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, C1, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguiette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, C1, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme MARIIGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1</p>



54-83° 57	Article 305 du règlement d'exécution	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	MESNARD Joubert, IR3, chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACPI - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACPI
54-84° 58	Article 304 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACPI - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACPI
54-85° 59	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACPI - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACPI
54-86° 60	Annex 291 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACPI - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACPI

5-4-87*	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 186 et 187 du règlement délégué et 15 du règlement d'exécution	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	MESNARD Joubert, IK3 chef de service Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
61			MESNARD Joubert, IK3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
5-4-88*	Articles 233 paragraphe 4 e) du code des douanes de l'Union européenne et 197 du règlement délégué	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	MESNARD Joubert, IK3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
62			MESNARD Joubert, IK3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
5-4-88* bis	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué n° 2015/2416	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union	MESNARD Joubert, IK3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
63			MESNARD Joubert, IK3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
5-4-89*	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué et 15 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	MESNARD Joubert, IK3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
64			MESNARD Joubert, IK3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1

5-1-90 <sup>65</sup>	Articles 186 et 187 du règlement délégué ;	90 <sup>e</sup> Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACPI MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACPI
5-1-91 <sup>66</sup>	Article 275 du règlement d'exécution	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACPI
5-1-92 <sup>67</sup>	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACPI
5-1-93 <sup>68</sup>	Article 199 du règlement d'exécution	Visa a posteriori des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACPI

5-1-94° 69	Article 204 du règlement d'exécution	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGINALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
5-1-95° 70	Article 128 du règlement délégué	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGINALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
5-1-96° 71	Article 123 du règlement délégué	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGINALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
5-1-97° 72	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGINALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1

5-1-98° 73	Article 213 du règlement d'exécution	Visa du journal de péche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme. GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNEL Gilles, ACPI MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme. GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNEL Gilles, ACPI
5-1-99° 74	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 171, 172 à 174, 176 à 181, 240 à 241 du règlement délégué et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme. GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNEL Gilles, ACPI
5-1-100° 75	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 171, 172 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243, du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
5-1-101° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243, du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
5-1-102° 77	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243 du règlement délégué et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
5-1-103° 78	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243 du règlement délégué et 259 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
5-1-104° 79	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243 du règlement délégué et 259 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
5-1-105° 80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 201 à 203 du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
5-1-106° 81	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 201 à 203 du règlement délégué et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal

5-1-107°	Articles 211, 214, 215, 218 à 222, et 250 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 204 à 238 du règlement délégué et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
82			
5-1-108°	Articles 211, 214, 215, 218 à 222, 250 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 204 à 238 du règlement délégué et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	M.ESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
83			
5-1-109°	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué	Autorisations de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	M.ESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
84			
10-1 bis			M.ESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
85	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier	Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguette, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNEL A Gilles, ACPI
10-2°	Règlement (UE) n° 113/2010 de la commission du 9 février 2010 mettant en œuvre le règlement (CE) n° 471/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant les statistiques communautaires relatives au commerce extérieur avec les pays tiers, pour ce qui est des échanges visés, de la définition des données, de l'établissement de statistiques du commerce par caractéristiques des entreprises et par monnaie de facturation, et des biens ou mouvements particuliers	Autorisation d'exportation d'ensembles industriels,	M.ESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
86			
10-17°	Article 1er de l'annexe du 24 décembre 2002 pris pour l'application du décret n° 2002-491 du 5 avril 2002 relatif aux procédures simplifiées de dédouanement et instaurant la procédure simplifiée de dédouanement des envois express.	Ocrot de la procédure de dédouanement des envois express	M.ESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
87			

<p><b>5-1-121°</b> 88</p>	<p>Article 199 du CDU</p>	<p>Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière</p>	<p>MESNARD Joubert, IR3 - chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguiette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGINALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1 MESNARD Joubert, IR3 - chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguiette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGINALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1</p>
<p><b>5-1-124°91</b></p>	<p>Article 120 du règlement délégué n° 2015/2446</p>	<p>Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière</p>	<p>MESNARD Joubert, IR3 - chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguiette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGINALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1</p>
<p><b>5-1-125°</b> <b>92</b></p>	<p>Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution n° 2015/2447</p>	<p>Autorisation d'exploitation des exploitations de stockage temporaire</p>	<p>MESNARD Joubert, IR3 - chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguiette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGINALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1</p>
<p><b>10 quater 1°</b> <b>93</b></p>	<p>Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987</p>	<p>Ocrot, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. (Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)</p>	<p>MESNARD Joubert, IR3 - chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguiette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGINALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1</p>

<p><b>10 quater 2°</b> 94</p>	<p>Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975</p>	<p>Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution</p>	<p>M.ESNARD Joubert, IR3 - chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, C1, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, C1, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1</p>
<p><b>10 quater 3°</b> 95</p>	<p>Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975</p>	<p>Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR</p>	<p>M.ESNARD Joubert, IR3 - chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, C1, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, C1, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1</p>
<p><b>5-I-1°</b> 96</p>	<p>Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution</p>	<p>Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits, en application de l'article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution</p>	<p>M.ESNARD Joubert, IR3 - chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, C1, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, C1, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1</p>
<p><b>5-I-2°</b> 97</p>	<p>Article 177 du règlement d'exécution</p>	<p>Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits, en application de l'article 177 du règlement d'exécution</p>	<p>M.ESNARD Joubert, IR3 - chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, C1, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, C1, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1</p>



S-1-3° 98	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane, en application de l'article 116 du code des douanes de l'Union	MESNARD Joubert, IK3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLONB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1 MESNARD Joubert, IK3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLONB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
S-1-4° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union et des articles 13 et 97 du règlement délégué	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits en application de l'article 116 du code des douanes de l'Union et des articles 13 et 97 du règlement délégué	MESNARD Joubert, IK3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLONB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1 MESNARD Joubert, IK3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLONB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
S-1-5° 100	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla	MESNARD Joubert, IK3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLONB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1 MESNARD Joubert, IK3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLONB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
S-1-6° 101	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle	MESNARD Joubert, IK3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLONB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1 MESNARD Joubert, IK3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLONB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1

<p>5-I-7° 102</p>	<p>Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution</p>	<p>Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution</p>	<p>MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1</p>
<p>5-I-8° 103</p>	<p>Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution</p>	<p>Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi</p>	<p>MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1</p>
<p>5-I-9° 104</p>	<p>Article 64 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution</p>	<p>Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées</p>	<p>MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1</p>
<p>5-I-10° 105</p>	<p>Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution</p>	<p>Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faite de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,</p>	<p>MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1</p>

5-1-11° 106	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1 MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
5-1-12° 107	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
5-1-13° 108	Article 68 paragraphe 5 a) du règlement d'exécution	Délivrance du statut d'exportateur agréé conformément à l'article 67 du règlement d'exécution pour pouvoir agir en tant qu'exportateur enregistré conformément à l'article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution,	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
5-1-14° 109	Article 68 paragraphe 5 b) du règlement d'exécution	Extension d'une autorisation d'exportateur agréé pour que l'exportateur puisse agir en tant qu'exportateur enregistré	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1

S-I-15° 110	Article 69, paragraphe 5, dernier alinéa du règlement d'exécution	Enregistrement de l'exportateur agréé comme exportateur enregistré	MESNARD Joubert, IR3, chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
S-I-16° 111	Article 69 du règlement d'exécution ;	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR 1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés	MESNARD Joubert, IR3, chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
S-I-17° 112	Articles 77, paragraphe 1 et 85, paragraphe 2, du règlement d'exécution ;	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR 1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	MESNARD Joubert, IR3, chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
S-I-18° 113	Article 77, paragraphes 4, 5 et 6 du règlement d'exécution (jusqu'au 31 décembre 2017)	Octroi du statut d'exportateur agréé aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	MESNARD Joubert, IR3, chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1

5-1-19° 114	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution ;	Attribution par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	MESNARD Joubert, IK3, chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
5-1-20° 115	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré-expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées	MESNARD Joubert, IK3, chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
5-1-21° 116	Article 89 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré	MESNARD Joubert, IK3, chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
5-1-22° 117	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	MESNARD Joubert, IK3, chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1

<p>5-I-23° 118</p>	<p>Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution</p>	<p>Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué</p>	<p>MESNARD Joubert, IKS chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLONB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARIIGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1</p>
<p>5-I-24° 119</p>	<p>Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution</p>	<p>Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées</p>	<p>MESNARD Joubert, IKS chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLONB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARIIGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1</p>
<p>5-I-25° 120</p>	<p>Article 96 du règlement d'exécution</p>	<p>Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers</p>	<p>MESNARD Joubert, IKS chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLONB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARIIGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1</p>
<p>5-I-26° 121</p>	<p>Article 97 du règlement d'exécution</p>	<p>Ocroti du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées</p>	<p>MESNARD Joubert, IKS chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLONB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARIIGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1</p>

<p><b>5-1-27°</b> 122</p>	<p>Article 103 du règlement d'exécution</p>	<p>Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées</p>	<p>MESNARD Joubert, IK3 chef de service -- Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, C1, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, C1, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1</p>
<p><b>5-1-28°</b> 123</p>	<p>Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution :</p>	<p>Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées</p>	<p>MESNARD Joubert, IK3 chef de service -- Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, C1, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, C1, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1</p>
<p><b>5-1-29°</b> 124</p>	<p>Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution</p>	<p>Autorisation d'envois échelonnés</p>	<p>MESNARD Joubert, IK3 chef de service -- Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, C1, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, C1, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1</p>
<p><b>5-1-30°</b> 125</p>	<p>Article 106 du règlement d'exécution</p>	<p>Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées</p>	<p>MESNARD Joubert, IK3 chef de service -- Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, C1, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugnette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, C1, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, C1, Mme MARGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1</p>

5-I-31° 126	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugueite, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGIGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNEL A. Gilles, ACP1
5-I-32° 127	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires, en application de l'article	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
5-I-33° 128	Article 116 du règlement d'exécution ;	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
5-I-34° 129	Article 117 du règlement d'exécution	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
5-I-35° 130	Article 118 du règlement d'exécution	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
5-I-36° 131	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Révocation du statut d'exportateur agréé	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
5-I-37° 132	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
5-I-38° 133	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
5-I-39° 134	Article 122 du règlement d'exécution	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
5-I-40° 135	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
5-I-41° 136	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB- ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Hugueite, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGIGNALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNEL A. Gilles, ACP1



5-1-42° 137	Article 38 du règlement délégué	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	MESNARD Joubert, IK3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGINALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1 M. RENNELA Gilles, ACP1 M. RENNELA Gilles, ACP1
5-1-43° 138	Article 70 du règlement délégué	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGINALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1 M. RENNELA Gilles, ACP1
5-1-44° 139	Article 22 du code des douanes de l'Union européenne	Décision en matière de valeur en douane.	Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGINALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1 M. RENNELA Gilles, ACP1
5-1-45° 140	Article 132 du règlement d'exécution	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M.CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M.DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGINALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1 M. RENNELA Gilles, ACP1

5-1-46° 141	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure;	MESNARD Joubert, IR3 - chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
5-1-47° 142	Article 140 du règlement d'exécution	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	MESNARD Joubert, IR3 - chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
5-1-48° 143	Article 6 du règlement délégué (UE) de la Commission du 17 décembre 2015 complétant en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué	Dispense de présentation du formulaire DV1	MESNARD Joubert, IR3 - chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1
5-1-49° 144	Article 177 du code des douanes de l'Union et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position.	MESNARD Joubert, IR3 - chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguette, ACP1, Mme COUCHY Naomy, ACP1, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACP2, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, C2, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGNALE Sébastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACP2, M. RENNELA Gilles, ACP1

10-2 ter	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 614-34, L. 614-35, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-9, L. 716-10, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle (CPI)	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal Mme BOADY Christine, CI, Mme COLOMB-ESCANDE Sylvie, CP, Mme CONDO Huguerie, ACPI, Mme COUCHY Naomy, ACPI, M. CUSSET Jose, CP, Mme DELBROC Cathia, ACPI, M. DESTOM Didier, CI, Mme GETA Maryse, CI, Mme LAURENT Christine, CI, Mme MARGINALE Sebastienne, CP, Mme PARENT Christine, CP, PIERROT Henri-Alain, ACPI, M. RENNEL A. Gilles, ACPI
10-2 quater	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-9, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M.ESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
10-2 quater-0	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	M.ESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
10-2 quater-1	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	M.ESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
10-2 quater-2	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 614-38, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	M.ESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
10-2 quater-3	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	M.ESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
150			
5-II-2 <sup>a</sup>			
151	Article 158 septies du code des douanes	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières	M.ESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
5-II-4 <sup>a</sup>			
152	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales	M.ESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
5-II-7 <sup>a</sup>			
153	Article 266 décies alinéas 1 et 3 et article 1 <sup>er</sup> du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes (La DGDDI demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TCAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TCAP, composante déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TCAP perçue jusqu'au 31 décembre 2020)	M.ESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal

10-22°	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article 1 <sup>er</sup> du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Octroi d'un remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation,	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
154			
10-27°	Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 relatif au régime de l'usine exercée	Autorisation de réintégration de produits énergétiques sous le régime de l'usine exercée	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
155			
10-29°	Article 6 de l'arrêté du 17 décembre 2015 fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification et renouvellement des autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant maritime, en application de l'article	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
156			
10-30°	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification, renouvellement des autorisations de constitution de stockages spéciaux de carburant maritime, en application de l'article	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
157			
10-45°	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
158			
10-46°	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
159			
10-49°	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes relatif à l'exonération de la taxe intérieure de consommation pour les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible pour le transport de marchandises sur les voies navigables intérieures	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
160			
10-50°	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
161			
10-51°	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
162			
10-52°	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
163			


10-53° 164	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
10-54° 165	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
5-II-5° 166	Article 229 du CD	Autorisation de changement de nom des navires francisés	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
6-1° 167	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
6-2° 168	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
6-3° 169	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
6-4° 170	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
6-4° bis 171	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
9 172	Article 1° du décret n° 2017-974 du 10 mai 2017	Délivrance de l'acte de francisation d'un navire	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
5-II-10° 173	Article 237 du code des douanes	Décision de délivrance du passeport aux navires de plaisance battant pavillon étranger,	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
10-2 bis 174	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
10-4° 175	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
10-16° 176	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal

10-26° 177	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
178	Article 319 CGI (2)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
179	Article 412 alinéa 2 CGI (2)	Agrément des emplacements de vinage	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
180	Article L29 LPP CGI (2)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
8 181	Article 3-4 1° alinéa et II 1° alinéa du décret n° 66-564 du 29 juillet 1966	Agrément des véhicules destinés au transport et des magasins de stockage de farines en vrac	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
182	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
183	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
184	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
185	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
186	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
187	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
188	Article 289-58° annexe II du CGI	Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodecimes et 56 J terdecimes de l'annexe IV au même code	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
189	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;	MESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, Inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal

190	Article 289-60° annexe II du CGI	Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre - en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'annexe II au même code	M.ESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
191	Article 289-61° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'annexe II au même code ;	M.ESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
192	Article 289-62° annexe II du CGI	Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code	M.ESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
193	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	M.ESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
194	Article 289-64° annexe II du CGI	Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code	M.ESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
195	Article 289-65° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV au code général des impôts	M.ESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
196	Article 289-66° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code	M.ESNARD Joubert, IR3 chef de service - Mme SIMONNET Sandrine, inspecteur, chef de pôle contrôle, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal

Fait à Basse-Terre, le 25 septembre 2020

Le Directeur Régional,



Philippe RICHARD





# PREFECTURE

971-2020-10-01-008

Arrêté SG-SCI du 1er octobre 2020 portant nomination de  
l'agent comptable du CTIG



**Arrêté SG/SCI du - 1 OCT. 2020**

**portant nomination de l'agent comptable de l'établissement public à caractère industriel et commercial « comité du tourisme des îles de la Guadeloupe (CTIG) »**

Le Préfet de la région Guadeloupe,  
préfet de la Guadeloupe,  
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article R 2221-30 ;
- Vu la délibération CR/17-1253 du 30 novembre 2017 du conseil régional de la Guadeloupe relative à la création d'un comité du tourisme des îles de Guadeloupe sous la forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial ;
- Vu la délibération n°2017-64/4ème R/A7-B1 du 14 décembre 2017 du conseil départemental de la Guadeloupe approuvant la création d'un comité du tourisme des îles de Guadeloupe sous la forme d'un établissement public industriel et commercial ;
- Vu les statuts du comité du tourisme des îles de Guadeloupe ;
- Vu la proposition du président du conseil régional de la Guadeloupe de nommer Madame Roseline RAMPHORT au poste d'agent comptable du comité du tourisme des îles de Guadeloupe ;
- Vu l'avis favorable du directeur régional des finances publiques sur la candidature de Madame Roseline RAMPHORT au poste d'agent comptable du comité du tourisme des îles de Guadeloupe ;
- Vu le décret du président de la République en date du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Alexandre ROCHATTE en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, et représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

*Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture,*

**Arrête**

Article 1<sup>er</sup> - Madame Roseline RAMPHORT est nommée agent comptable de l'établissement public à caractère industriel et commercial « comité du tourisme des îles de Guadeloupe ».

Article 2 - La rémunération de Madame Roseline RAMPHORT est fixée annuellement à 6.000 € (six mille euros), soit 500 € (cinq cents euros) par mois.

Article 3 - Le cautionnement de Madame Roseline RAMPHORT est fixé par la direction générale des finances publiques.

Article 4 - Le secrétaire général de la préfecture, le directeur régional des finances publiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Basse-Terre, le 1<sup>er</sup> octobre 2020

Le Préfet,



Alexandre ROCHATTE

Délais et voies de recours –

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Guadeloupe et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R421-5 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).